

Rapport de
gestion
et **états financiers**

GÉRER
AUJOURD'HUI
POUR PRÉPARER
DEMAIN

2010

Sommaire

2010

RAPPORT DE GESTION 4

ÉTATS FINANCIERS 10

Compte de résultat, bilan 10
Flux de trésorerie et tableau de financement 12

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Principes comptables 15
Notes au compte de résultat 17
Notes au bilan 21

INSTANCES 32

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS** 34

Rapport de **gestion**
et **états financiers**

Rapport de gestion

1 CONTEXTE

L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est un établissement public industriel et commercial créé par la loi du 30 décembre 1991, intégrée depuis dans le Code de l'environnement modifié par la loi n°2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs. Son fonctionnement est régi par les articles R.542-1 et suivants du Code de l'environnement.

La feuille de route de l'Agence est fixée dans le PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) pour la période 2010-2012 notamment sur la poursuite des travaux sur les stockages en projet et l'optimisation des stockages existants. Les différentes instances de gouvernance de l'Agence ont évolué en 2010 avec la mise en place d'un nouveau conseil d'administration, d'un nouveau comité financier et d'un nouveau conseil scientifique.

Sur les centres de stockage, l'activité s'est déroulée sans incident significatif. Toutes les mesures effectuées dans l'environnement en 2010 confirment le respect de l'ensemble des exigences réglementaires par le centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité dans l'Aube. Le rapport de l'Institut national de veille sanitaire conclut à un état sanitaire autour du centre équivalent à celui du reste des départements de l'Aube et de la Haute-Marne.

Concernant l'industrialisation du projet relatif aux déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue, Cigéo, les producteurs ont émis le souhait auprès du Gouvernement d'être associés étroitement à la conception de ce dernier. L'Etat, l'Andra et les producteurs travaillent depuis juin 2010 à la mise en place d'une gouvernance renouée pour le projet, à même de prendre efficacement en compte l'expérience des exploitants nucléaires, futurs bénéficiaires du projet, tout en conservant la séparation des rôles telle que voulue par la loi du 28 juin 2006.

2 ÉQUILIBRE GÉNÉRAL

La production de l'exercice est stable, elle s'élève en 2010 à 166,8 M€ contre 165,9 M€ en 2009.

L'excédent brut d'exploitation (rentabilité courante hors produits et charges calculés) s'élève à 12,7 M€ contre 7,8 M€ en 2009, cette évolution favorable s'explique par la bonne performance des centres de surface. Il représente 7,6 % de la production de l'exercice (la moyenne nationale pour les entreprises de service est de 8 %).

Le résultat net dégagé est de 9,4 M€ à comparer à 7,1 M€ en 2009 et à 4,4 M€ en 2008. Le résultat est principalement porté par le crédit d'impôt en faveur de la recherche et l'exploitation des centres industriels. *A contrario* plusieurs opérations ont dégradé le résultat cette année, notamment les activités de collecte de déchets auprès des petits producteurs du nucléaire diffus et la dotation de provisions pour risques. Le résultat net représente 5,6 % de la production de l'exercice (contre 4,2 % en 2009).

Fin décembre 2010, la trésorerie s'élève à 132,6 M€, dont 44,7 M€ affectés au fonds Recherche et 41,3 M€ réservés pour la création des actifs dédiés à la sécurisation du financement des charges nucléaires de moyen et long terme tel que demandé par l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 soit 46,6 M€ de trésorerie courante. Le fonds « investissements d'avenir » de 100 M€ est isolé sur un compte du trésor (géré par ce dernier).

A fin d'année, l'effectif présent¹ est de 461 personnes contre 443 en 2009 et 392 en 2008. En lien avec la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), les recrutements réalisés sur l'année 2010 (hors CDD) sont au nombre de 38 contre 64 en 2009. Il s'agit d'un renforcement autour des problématiques d'ingénierie et environnementales ; avec, en ce qui concerne leur localisation, une prépondérance pour le siège (18), le Centre de Meuse/Haute-Marne (CMHM) (14), et dans une moindre mesure le CSFMA (6).

3 PROJET HA-MAVL

Suite à la validation par le Gouvernement en mars 2010 de la zone d'intérêt pour la reconnaissance approfondie (ZIRA) proposée par l'Andra (après avis favorable des évaluateurs et de l'ensemble des élus meusiens et haut-marnais membres du Comité de Haut Niveau), la campagne sismique 3D a été réalisée entre mai et juillet 2010, dans de bonnes conditions techniques.

Les enquêtes publiques associées à la demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter le Laboratoire souterrain se sont déroulées fin 2010. La commission d'enquête a remis début 2011 un avis favorable sur cette demande assorti de trois recommandations relatives à la mémoire, à la réversibilité et à l'information.

Au sein du Laboratoire souterrain, les acquisitions scientifiques sur les expérimentations déjà mises en place se poursuivent. L'objectif de creuser une alvéole test de 40 mètres a été atteint ; les essais se poursuivront pour vérifier la faisabilité d'alvéoles plus longues.

¹ Hors thésards et post-doctorants

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, les actions liées à l'Observatoire pérenne de l'environnement autour de Cigéo ont été déployées de sorte qu'elles intéressent plus largement la communauté, ce qui permet un cofinancement du projet.

Du point de vue fiscal, un dégrèvement de taxe sur les salaires portant sur les trois derniers exercices a été obtenu par l'Agence, il génère d'importantes économies sur le fonds recherche, qui pourront être redéployées pour financer les besoins du projet.

L'industrialisation du projet de stockage s'est poursuivie avec la formalisation d'un nouveau plan de management et la nomination d'un nouveau chef de projet. Le futur centre industriel de stockage géologique s'appelle désormais Cigéo.

Les résultats de l'instruction du dossier 2009 par l'IRSN et le Groupe Permanent Déchets (GPD) confortent l'Andra dans sa démarche de conception du projet Cigéo, le GPD estimant que « les dossiers examinés permettent bien d'identifier les points importants pour la démonstration de la sûreté d'un futur stockage dans la formation géologique retenue ». Les évaluateurs ont validé l'approche de réalisation progressive du stockage proposée par l'Andra.

Globalement, les dépenses réalisées sur l'exercice s'élèvent à 92,5 M€, desquelles il convient de déduire les recettes diverses (2,2 M€), soit un montant net de 90,3 M€ imputé sur le fonds recherche. Le solde du fonds recherche à fin 2010 s'élève à 28,3 M€ pour une trésorerie à fin décembre de 44,7 M€, nécessaire au financement des besoins du projet.

Pour mémoire on rappelle que les opérations du fonds recherche n'ont pas d'impact sur le résultat de l'Agence.

4 PROJET FAVL

Suite au retrait durant l'été 2009 des deux communes candidates retenues par le Gouvernement pour des investigations géologiques approfondies, l'État a demandé à l'Andra de ré-ouvrir les différentes options de gestion des déchets de graphite et radifères, en étudiant notamment les possibilités de gestion séparée des déchets de graphite et radifères tout en poursuivant les discussions avec les territoires où des communes avaient exprimé leur candidature.

L'Andra doit remettre en 2012 au Gouvernement un rapport sur les différents scénarios de gestion possibles de ces déchets. D'ici là, elle doit conduire les études permettant l'examen des différentes solutions de gestion possibles pour chaque type de déchets et les comparer sous les angles de la sûreté, du coût, de la planification et de la ressource rare que constituent les stockages. Si le projet se fonde sur les déchets de graphite et radifères, la possibilité d'intégrer d'autres déchets FAVL est aussi examinée, conformément à la lettre de mission du Ministre d'État du 2 juin 2008.

Pour mémoire, ce projet est financé par les propriétaires de

déchets. L'Andra participe au financement au titre des déchets qu'elle collecte auprès des petits producteurs, des particuliers ou lors de ses opérations sur les sites pollués orphelins.

5 ACTIVITÉS INDUSTRIELLES

L'Andra est chargée « d'assurer la gestion des centres de stockage à long terme », ce qu'elle fait dans un souci constant de rigueur afin de protéger au mieux l'homme et son environnement. C'est donc dans des conditions de sûreté très rigoureuses qu'elle fournit le meilleur service industriel possible aux producteurs de déchets en matière de stockage de leurs déchets de très faible, faible et moyenne activité. Elle a pour cela renforcé ses dispositifs d'écoute clients afin de mieux recueillir leurs besoins et d'adapter en conséquence ses prestations, avec le souci constant de réduire les coûts.

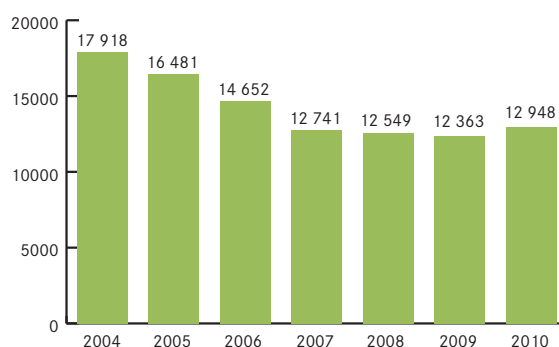
Les activités industrielles regroupent l'exploitation des Centres de stockage de l'Aube, la surveillance du Centre de stockage de la Manche et les activités liées au nucléaire diffus (hors électronucléaire) et aux sites pollués.

A) LES CENTRES DE SURFACE

• Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA)

L'activité industrielle du CSFMA de 2010 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, avec la réception de 12 948 m³ de déchets, à fin 2010, 243 000 m³ ont été stockés sur le CSFMA depuis sa mise en service, soit 24 % de la capacité autorisée.

Volume livré au CSFMA (en m³)



Le nouveau contrat portant sur la période 2010-2014 a été signé par les producteurs fin 2010 (avec effet rétroactif au 1er janvier), il confère à l'Andra une marge forfaitaire assortie d'objectifs de gains de productivité.

Les travaux de construction des ouvrages de la tranche 8 débutés en 2009 se sont poursuivis durant toute l'année 2010. Ils s'achèveront en 2011.

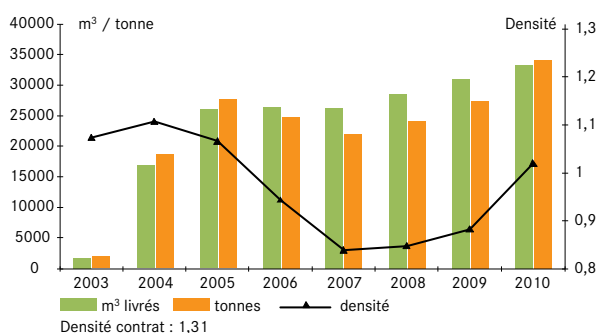
La surveillance de l'environnement a confirmé l'absence d'impact des activités du centre sur l'environnement. Les rejets ont été limités en 2010 à quelques pourcents des autorisations réglementaires. L'Andra a continué ses études en 2010 pour l'amélioration de ses dispositifs de contrôle

des colis sur le centre. Un dossier sera déposé en 2011 à l'ASN (Autorité de sûreté nucléaire) pour avoir l'autorisation d'installer et mettre en œuvre ces nouveaux dispositifs qui représentent un investissement de plus de 10 M€ sur le centre.

• **Centre de stockage de déchets de très faible activité (CSTFA)**

La prise en charge des déchets sur le CSTFA s'effectue dans le cadre du contrat d'application signé avec les clients pour la période 2009 à 2013. Cette année encore, l'activité du CSTFA a continué à progresser avec plus de 33 000 m³ de déchets livrés, ce qui contribue à la rentabilité de cette activité. Fin 2010, le volume global stocké sur le CSTFA correspond à 27 % de la capacité autorisée du centre.

Livraison au CSTFA



Le creusement de l'alvéole n° 11 a débuté mi-2010, cette nouvelle alvéole sera la première à être creusée avec les nouvelles dimensions autorisées par l'arrêté préfectoral complémentaire du 26 mars 2010. Profonde de 8,5 mètres (au lieu de 7 jusqu'à présent), ses talus seront également plus pentus (75 % au lieu de 50 % actuellement).

• **Le Centre de stockage de la Manche (CSM)**

L'ASN a fait connaître ses conclusions début 2010 à l'Andra sur le rapport de sûreté et sur le rapport sur l'intérêt de mettre en place une couverture plus pérenne. L'ASN note que le stockage se comporte conformément aux évolutions prévues et juge satisfaisante l'approche progressive de l'Andra : conforter les talus, adoucir progressivement les pentes et rendre plus étanche la couverture. Le prochain dossier concernant le projet de couverture plus pérenne devra être remis au plus tard en 2015.

Les travaux de confortement des premiers panneaux de talus, à savoir les panneaux 109 et 110 (la mise en sécurité avait été effectuée en 2007) ont été réalisés dans le courant de l'été 2010. Ces travaux consistent à adoucir les pentes des talus afin d'assurer une meilleure stabilité ; ils font partie de la démarche progressive acceptée par l'ASN.

Sur le plan contractuel, l'avenant n° 1 à la convention 2004-2008 signé par les parties, a permis de proroger l'échéance de la convention au 31 décembre 2010. Un avenant n° 2 a également été signé par les clients pour prendre en compte le financement des travaux supplémentaires sur la couverture

réalisés de 2007 à 2010. La convention de financement 2011-2015, comprenant, en sus de la surveillance, une partie des travaux prévus dans le rapport soumis à l'ASN a fait l'objet d'un accord avec les exploitants nucléaires.

B) NUCLÉAIRE DIFFUS (HORS SECTEUR ÉLECTRONUCLÉAIRE)

• **Le guide d'enlèvement**

Cette activité qui ne relève pas d'un financement public consiste à prendre en charge les déchets du secteur « hospitalo-universitaire » sur la base d'un tarif devant couvrir les dépenses de conditionnement, transport, traitement et élimination. Les tarifs ont connu une augmentation de 5 % en moyenne en 2010 (après une augmentation de 6 % en 2009), ces augmentations restant inférieures à l'évolution des coûts de revient de l'activité. Les contrats de sous-traitance nécessaires à la gestion de cette activité (pour le transport, l'incinération, le tri et le traitement) ont en effet connu des augmentations importantes.

La collecte réalisée s'élève à 80 tonnes pour une prévision initiale de 100 tonnes. Fin 2010, des enquêtes ont été initiées auprès des principaux clients de cette filière afin d'analyser la baisse d'activité et identifier d'éventuels besoins non satisfaits. L'activité dégage une perte d'environ 30 % du chiffre d'affaires (environ 1 M€).

Des actions sont actuellement à l'étude pour améliorer la situation financière de la filière. Elles feront l'objet d'une présentation au conseil d'administration en 2011 afin d'arrêter la stratégie de redressement de la filière.

• **Le nucléaire « familial »**

Cette activité correspond à la collecte d'objets généralement anciens auprès de particuliers, ou des établissements d'enseignements détenteurs de substances radioactives historiques (aiguilles de radium, sels d'uranium ou de thorium, réveils, paratonnerres...). Ces déchets sont le plus souvent caractérisés par des activités en radium non négligeables qui les destinent à un stockage sur le futur centre FAVL (déchets de type radifère). Dans une moindre mesure, certains déchets sont également orientés vers un stockage MAVL, c'est le cas notamment de certaines sources scellées et des Orum (Objets radioactifs à usage médical).

Ces activités peuvent relever d'un financement public (programme 174) sous la forme d'une prise en charge gratuite pour certains détenteurs, en application de la doctrine définie par la CNAR (Commission nationale des aides dans le domaine radioactif), créée par l'égide du conseil d'administration de l'Agence.

• **Les sites pollués et dossiers particuliers**

Les sites pollués susceptibles de relever d'un financement public par la subvention Andra sont systématiquement présentés en CNAR avant leur lancement. Les interventions financées par la subvention publique (programme 174)

concernent principalement des chantiers d'assainissement comme : Bayard, Orflam et Isotopchim.

L'opération « diagnostic radium » a été lancée en octobre 2010 : elle consiste à diagnostiquer des sites sur lesquels du radium a été manipulé au début du 20ème siècle dans des quantités peu significatives, et à les assainir si la pollution est avérée. L'opération est pilotée par l'ASN, sous la responsabilité des Préfets de région, et avec l'appui de la CNAR. Au total, 84 sites vont être diagnostiqués en Île-de-France. La majorité d'entre eux, sont situés à Paris et dans 3 départements de la petite couronne. Cette opération est majoritairement financée par la subvention « grenelle ».

• Inventaire national

Un effort a été entrepris pour améliorer l'interrogation des petits producteurs de déchets radioactifs de la recherche et de l'industrie hors électronucléaire, avec l'objectif, inscrit au PNGMDR 2010-2012, de mieux répertorier les déchets contenant de la radioactivité naturelle renforcée, les sources et les déchets tritiés du nucléaire diffus. Le nombre des déclarants a ainsi évolué en 2010 du fait d'une interrogation élargie. Cette activité est financée essentiellement par la subvention publique (programme 174) au titre des missions d'intérêt général de l'Andra et plus marginalement par une subvention de la DGPR au titre du Grenelle de l'environnement pour répondre à la demande du PNGMDR sur les déchets à radioactivité naturelle renforcée. L'année 2010 a été consacrée en outre au développement d'une mise à jour importante de l'outil de télé-déclaration dont la réception définitive a été prononcée en fin d'année.

6 SUBVENTIONS PUBLIQUES

En loi de finances 2010, l'Etat a attribué à l'Andra, au titre du programme 174, une subvention publique de 4.5M€ destinée à contribuer au financement de la prise en charge de certains déchets, de la dépollution de certains sites et de l'inventaire national. Cette subvention versée à hauteur de 6.1M€ (dont 1,7M€ au titre du report 2009) a été utilisée à hauteur de 4,4M€, le solde devant servir à financer les projets reportés sur 2011.

L'Etat a par ailleurs inscrit une subvention pour l'Andra au titre du programme 181 « prévention des risques » de la mission « écologie, développement et aménagement durables ». Un montant de 8 M€ est alloué (en supplément de la subvention de 2009 de 1 M€), dont 6,3 M€ versés en 2010. Cette subvention a été utilisée à hauteur de 2 M€, le solde doit notamment servir à financer les opérations « diagnostic radium » sur 2011 et 2012.

7 INVESTISSEMENTS D'AVENIR

La convention entre l'État et l'Andra pour les Investissements d'avenir a été publiée au Journal Officiel le 15 août 2010. Elle définit les modalités applicables à la mise en œuvre de l'action « recherche en matière de traitement et de stockage des déchets » pour le financement de laquelle un montant de 100 M€

a été attribué à l'Agence. Les projets pressentis pour un financement doivent contribuer au développement de nouvelles technologies en matière de traitement des déchets radioactifs et participer ainsi à l'optimisation de la gestion des déchets radioactifs en France.

Dans ce cadre l'Andra cherche à développer en partenariat avec d'autres industriels plusieurs projets, en particulier un projet de recyclage de métaux radioactifs de très faible activité issus du démantèlement d'installations nucléaires et un projet d'amélioration du traitement et du conditionnement de certains déchets radioactifs organiques ou contenant une part chimiquement réactive.

8 ACTIVITÉ INTERNATIONALE

L'activité internationale couvre les actions contribuant au rayonnement de l'Agence, les relations institutionnelles avec les agences homologues et l'activité commerciale liée à la valorisation du savoir-faire de l'Agence sur la base d'une politique approuvée en conseil d'administration en 2009.

9 SÉCURISATION DU FINANCEMENT DES CHARGES NUCLÉAIRES FUTURES

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, modifiée par la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010, exige des exploitants d'installations nucléaires de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret n°2007-243 du 23 février 2007 (modifié par le décret n° 2010-1673 du 29 décembre 2010) et l'arrêté du 21 mars 2007, tous deux relatifs à la « sécurisation du financement des charges nucléaires ».

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication de la loi, soit d'ici juin 2011, d'une constitution « d'actifs dédiés » afin de garantir le financement de ces obligations futures.

L'article 20 de la loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 introduit un dispositif dérogatoire accordant aux exploitants nucléaires un report de cinq ans pour la mise en œuvre du plan de constitution des actifs à hauteur de 25 %, sous réserve de remplir certaines conditions.

Les actifs financiers dédiés seront constitués en juin 2011 par prélèvement sur la trésorerie.

Les provisions concernées par ces obligations de sécurisation de leur financement futur représentent au total 41,3 M€ à fin 2010 (voir tableau page suivante).

Provisions en M€	VALEUR ACTUELLE 31/12/2010	RÉPARTITION DES FINANCEURS		
		Andra	Actif tiers	Actif État
Surveillance CSFMA	1,6	1,6		
Surveillance CSM	9,6	9,6		
Couverture et fermeture CSFMA	0,8	0,8		
Entretien de la couverture CSFMA	0,2	0,2		
Pérennisation couverture CSM	0,8	0,8		
Démantèlement des installations CSFMA	11,1	0,2	10,8	
Achèvement travaux nucléaire diffus	17,2	9,7		7,5
TOTAL	41,3	22,9	10,8	7,5

Les actifs des tiers et de l'État ne sont pas considérés à ce jour comme des créances permettant de couvrir les passifs en question et ne peuvent donc pas être utilisés comme « actif dédié ».

- Concernant l'actif de démantèlement des installations du CSFMA évalué à 10,8 M€, l'actif tiers inscrit dans les comptes ne peut être considéré au sens du décret comme une créance, même si cet actif repose sur la notion de responsabilité des propriétaires de déchets dont l'Andra a la garde et qu'un principe de financement est inscrit dans les contrats de prise en charge.

- L'actif de 7,5 M€ constaté envers l'État pour le financement de l'élimination des terres Bayard fait l'objet au fur et à mesure de la dépense d'un financement par subvention sans qu'une reconnaissance de créance n'ait été accordée sur les dépenses futures.

Les provisions correspondantes sont détaillées dans la note 24 des états financiers, ainsi que leur sensibilité au taux d'actualisation retenu.

• Une vérification de l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires est actuellement en cours depuis mars 2011 au titre des exercices 2008 à 2010.

11 ÉVOLUTION PRÉVISIBLE DE LA SITUATION DE L'AGENCE

Les principaux objectifs pour l'année 2011 sont :

- Le choix de la maîtrise d'œuvre pour le projet Cigéo fin 2011 ;
- Le renouvellement de l'autorisation d'exploitation du Laboratoire souterrain de Meuse/Haute-Marne fin 2011 ;
- La constitution des actifs dédiés pour le financement des charges nucléaires de long terme mi-2011 ;
- La mise en place d'une stratégie de redressement de la filière des petits producteurs.

Les perspectives financières pour 2011 sont favorables.

10 ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE

• Nomination des co-commissaires aux comptes de l'Agence, par ordonnance du premier président de la cour d'appel de Versailles, pour une durée de six années à compter du 25 février 2011.

• Dans le cadre de la demande d'expertise du ministère de la recherche portant sur les déclarations de crédit d'impôt recherche des années 2007 et 2008, l'Agence a reçu en mai 2011 l'avis rendu par un expert scientifique. Cet avis a été transmis à la Direction des vérifications nationales et internationales ; il devrait être sans impact négatif significatif sur les comptes de l'Agence pour 2011.

Etats financiers

Nota : Les états financiers, après approbation du conseil d'administration font l'objet d'une publication et sont accessibles sur le site internet de l'Agence.

1 COMPTE DE RÉSULTAT, BILAN

1.1 COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

	FRANCE	ETRANGER	EXERCICE 2010 TOTAL	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	CF NOTE
Production vendue (chiffre d'affaires)	144 696	517	145 213	140 341	151 870	01
Production stockée			7 960	2 075	1 516	
Production immobilisée			13 630	23 487	22 828	02
PRODUCTION DE L'EXERCICE			166 802	165 903	176 214	
Achats de matières premières et autres approvisionnements			10 602	3 779	2 534	03
Variation des stocks			-8	2	29	
Autres achats et charges externes			94 081	102 790	117 338	04
VALEUR AJOUTEE			62 127	59 331	56 313	
Subventions d'exploitation reçues et reprises de subventions d'investissement			8 044	5 197	4 916	05
Impôts, taxes et versements assimilés			16 090	19 007	17 899	06
Charges de personnel			41 328	37 743	33 605	07
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION			12 753	7 779	9 725	
Dotations d'exploitation						08
- Sur immobilisations			45 038	45 951	32 062	
- Sur actif circulant			90	33	127	
- Pour risques et charges			11 436	16 820	3 687	
Reprises d'exploitation						08
- Sur immobilisations			0	0	0	
- Sur actif circulant			43	2	23	
- Pour risques et charges			2 437	5 003	1 737	
Autres produits			50 014	57 299	28 712	09
Transferts de charges			848	219	408	
Autres charges			246	159	264	
RESULTAT D'EXPLOITATION			9 285	7 341	4 465	
Produits financiers			326	1 173	1 990	
Charges financières			1 357	1 262	1 582	
RESULTAT FINANCIER			-1 032	-89	408	10
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			8 253	7 251	4 873	
Produits exceptionnels			8 487	5 792	4 515	
Charges exceptionnelles			7 347	5 975	4 368	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			1 140	-183	148	11
Impôt sur les bénéfices			0	0	657	12
BENEFICE OU (PERTE)			9 393	7 068	4 364	

1.2 BILAN

(en milliers d'euros)

ACTIF	CF NOTE	BRUT	AMORT. & DEPRECIATION	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
				AU 31/12/2010 NET	AU 31/12/2009 NET	AU 31/12/2008 NET
Immobilisations incorporelles	13	9 658	7 329	2 329	1 745	1 398
Immobilisations corporelles	13	577 269	310 033	267 235	293 090	292 830
Immobilisations financières	14	131	0	131	80	81
ACTIF IMMOBILISE		587 058	317 363	269 695	294 916	294 309
Stocks et en-cours	15	24 407	568	23 838	15 851	13 743
Avances et acomptes versés		44	0	44	56	29
Créances clients	16	17 838	143	17 695	21 349	23 155
Autres créances	17	198 800	5	198 795	181 396	161 362
Valeurs mobilières de placement	18	132 711	0	132 711	99 866	57 161
Disponibilités	18	101 449	0	101 449	139	11 753
Charges constatées d'avance	19	4 714		4 714	5 283	5 073
ACTIF CIRCULANT		479 962	716	479 246	323 940	272 277
Ecarts de conversion actif		8		8	6	22
TOTAL GENERAL		1 067 027	318 079	748 948	618 862	566 608

PASSIF	CF NOTE	EXERCICE	EXERCICE	EXERCICE
		AU 31/12/2010 NET	AU 31/12/2009 NET	AU 31/12/2008 NET
Report à nouveau	20	45 594	38 526	34 162
Résultat de l'exercice		9 393	7 068	4 364
Subventions d'investissement	21	52 012	56 649	59 712
Provisions réglementées	22	95 655	94 871	93 254
Avances conditionnées	23	204 505	204 742	205 443
RESSOURCES PROPRES		407 159	401 856	396 936
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	24	72 961	63 492	33 126
Emprunts-dettes auprès étab. crédit	25	17 807	26 514	28 972
Emprunts-dettes financières divers	26	663	614	575
Avances et acomptes reçus	27	3 526	8 705	8 607
Dettes fournisseurs	28	33 923	38 208	38 095
Dettes fiscales et sociales	29	11 871	9 899	9 938
Dettes sur immobilisations	28	6 809	6 068	3 493
Autres dettes	30	133 369	6 644	6 719
DETTES		207 968	96 651	96 399
Produits perçus d'avance	31	60 858	56 862	40 143
Ecarts de conversion passif		2	1	4
TOTAL GENERAL		748 948	618 862	566 608

2 FLUX DE TRÉSORERIE ET TABLEAU DE FINANCEMENT

2.1 TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
Résultat net	9 393	7 068	4 364
Amortissements et provisions	55 237	59 429	36 504
(Plus) ou moins values sur cessions	2 303	1 432	88
Subventions d'investissement virées à résultat	0	-2 129	-4 518
Virement à résultat de la Q-P des investissements financés	-44 112	-35 218	-25 752
Capacité d'Autofinancement (C.A.F.)	22 821	30 582	10 686
(Augmentation) / diminution des stocks et en cours	-7 987	-2 108	-1 487
(Augmentation) / diminution des créances d'exploitation	8 488	2 876	-6 943
Augmentation / (diminution) des dettes d'exploitation	25 998	2 441	-6 961
A - TRÉSORERIE PROVENANT DE (AFFECTÉE À) L'EXPLOITATION	49 320	33 791	-4 705
Acquisition d'immobilisations	-22 179	-29 488	-27 572
Cession ou réduction d'immobilisations	110	4	267
Financement des dépenses d'investissement	13 470	24 486	22 702
Investissements d'avenir	100 000	0	0
Autres fonds propres	1 330	2 107	15
(Augmentation) / diminution des créances sur immobilisations	44	0	470
Augmentation / (diminution) des dettes sur immobilisations	741	2 575	-7 372
B - TRÉSORERIE PROVENANT DES (AFFECTÉE AUX) INVESTISSEMENTS	93 516	-316	-11 490
Augmentation / (diminution) des dettes financières	48	33	40
Augmentation / (diminution) des emprunts bancaires	-1 250	-1 250	-1 250
C - TRÉSORERIE PROVENANT DU (AFFECTÉE AU) FINANCEMENT	-1 202	-1 217	-1 210
D - VARIATION DE TRÉSORERIE (A+B+C)	141 634	32 258	-17 405
E - TRÉSORERIE À L'OUVERTURE	90 903	58 645	76 050
F - TRÉSORERIE À LA CLÔTURE (D+E)	232 537	90 903	58 645
dont trésorerie dédiée au fonds recherche	44 685	17 544	16 112
dont trésorerie dédiée aux charges de long terme (loi du 28 juin 2006)	41 309	39 182	21 134
dont trésorerie dédiée aux investissements d'avenir	100 000	0	0
dont trésorerie disponible pour les autres activités de l'Agence	46 543	34 177	21 399

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	RÉEL 2010	DONT FONDS DÉDIÉS			DONT AUTRES ACTIVITÉS
		INVESTISSEMENTS D'AVENIR	HA-MAVL	SÉCURISATION DES CHARGES DE LONG TERME	
Trésorerie à l'ouverture	90 903	0	17 544	39 182	34 177
- Flux net de trésorerie lié (consacré) à l'exploitation	49 320	0	26 607	2 127	20 585
- Flux net de trésorerie lié (consacré) aux investissements	93 516	100 000	534		-7 018
- Flux net de trésorerie lié (consacré) au financement	-1 202	0	0	0	-1 202
Trésorerie à la clôture	232 537	100 000	44 685	41 309	46 543

2.2 TABLEAU DE FINANCEMENT

(en milliers d'euros)

EMPLOIS	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS			
Incorporelles	718	618	489
Corporelles	21 408	28 869	27 031
Financières	53	1	52
REMBOURSEMENT DETTES FINANCIERES	1 250	1 250	1 250
AUTRES EMPLOIS	34	1 155	1 270
TOTAL DES EMPLOIS	23 463	31 893	30 092
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (RESSOURCE NETTE)	114 703	30 817	4 272

RESSOURCES	AU 31/12/2010	AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	22 821	30 582	10 686
CESSIONS OU REDUCTION D'IMMOBILISATIONS	110	4	265
AUGMENTATION FONDS PROPRES	1 330	2 107	15
REMBOURSEMENT PRETS ACCORDÉS	0	1	2
AUTRES RESSOURCES	113 905	30 016	23 396
TOTAL DES RESSOURCES	138 166	62 710	34 364
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL (EMPLOI NET)	0	0	0

Dont 100 M€ de ressource affectée au titre des investissements d'avenir.

2.3 VARIATION DU FOND DE ROULEMENT NET GLOBAL

(en milliers d'euros)

	AU 31/12/2010			AU 31/12/2009	AU 31/12/2008
	BESOINS 1	DÉGAGEMENT 2	SOLDE 2-1	SOLDE	SOLDE
VARIATION "EXPLOITATION"					
Variation des actifs d'exploitation :					
Stocks et en-cours	7 987				
Avances et acomptes versés sur commandes		12			
Créances clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation		3 654			
Autres créances d'exploitation		4 458			
Variation des dettes d'exploitation :					
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 179				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 284				
Autres dettes d'exploitation		35 471			
A - Variation nette "exploitation"	17 450	43 595	26 145	-1 134	-14 746
VARIATION "HORS EXPLOITATION"					
Variation des autres débiteurs		44			
Variation des autres créditeurs		741			
B - Variation nette "hors exploitation"	0	786	786	2 575	-6 931
TOTAL A + B :					
Besoins de l'exercice en fonds de roulement ou					-21 677
Dégagement net de fonds de roulement dans l'exercice			26 930	1 441	
VARIATION "TRESORERIE"					
Variation des disponibilités	134 182				
Variation des concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	7 452				
C - Variation nette "Trésorerie"	141 634	0	-141 634	-32 258	17 405
VARIATION DU FOND DE ROULEMENT GLOBAL (TOTAL A + B+ C)					
Emploi net ou Ressouce nette			114 703	30 817	4 272

Annexe aux comptes annuels

1 PRINCIPES COMPTABLES

Les états financiers de l'Agence pour l'exercice 2010 ont été établis en application des normes, principes et méthodes du plan comptable général de 1999 (arrêté du 22 juin 1999) et des dispositions du décret n° 83-1020 du 29 novembre 1983 pris en application de la loi n° 83-353 du 30 avril 1983.

1.1 OPTIONS, EXCEPTIONS

1.1.1 Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production. Au regard des options introduites par le règlement CRC 2004-2006, l'Agence a opté pour la comptabilisation en charges des frais d'acquisitions de ses immobilisations, des frais d'emprunt associés et des frais de recherche et développement.

Les actifs de démantèlement inscrits en immobilisations corporelles correspondent aux coûts de démantèlement et de remise en état des centres de stockage de l'Aube, en contrepartie des provisions pour charges correspondantes. Au cas particulier des travaux d'entreposage et de stockage des déchets à la charge de l'État, un actif corporel a été constitué pour couvrir les travaux à réaliser.

Les actifs de démantèlement suivent les variations des passifs et sont amortis différemment selon leur classification :

- La quote-part de démantèlement à la charge de l'Agence est amortie sur la durée de l'utilisation de l'immobilisation corporelle au titre de laquelle la provision est constituée.
- La quote-part de démantèlement à la charge des producteurs de déchets ou de l'État sera amortie au rythme des travaux réalisés.

Amortissements pour dépréciation

Les éléments de l'actif immobilisé sont comptabilisés selon l'approche par composants et amortis selon la durée de vie économique des biens et les conditions probables de leur utilisation. Les plans d'amortissement sont généralement calculés selon le mode linéaire et selon les taux habituellement appliqués à ces catégories de biens (cf. tableau ci-dessous) :

Bâtiments	20 à 30 ans
Installations	10 à 20 ans
Matériels et outillages	5 à 10 ans
Mobiliers et informatique	3 à 10 ans

- Au cas particulier du centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité (CSFMA), les immobilisations corporelles font l'objet historiquement d'un mode d'amortissement correspondant au prorata de l'utilisation effective des capacités de stockage.

- Concernant le Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne (LS), l'ouvrage a été considéré comme "une installation à caractère spécifique" en raison de son usage spécifique tel que défini par l'Article 5 du décret du 3 août 1999. La durée de vie économique des installations du laboratoire a été bornée à l'autorisation administrative d'exploitation fixée jusqu'au 31 décembre 2011, suite au décret du 23 décembre 2006 prorogeant le terme de l'autorisation fixée initialement au 31 décembre 2006. Cette autorisation a conduit l'Agence à amortir sur une durée au plus égale à 6 ans les mises en service effectuées à compter de 2006 ainsi que la valeur nette comptable au 31 décembre 2005.

Amortissements dérogatoires

Les dotations exceptionnelles constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés. Les amortissements des biens susceptibles d'ouvrir droit à l'amortissement dégressif sont calculés suivant le mode linéaire au sens de l'article 39 B du code général des impôts et le complément pour amortissement dérogatoire comptabilisé en provisions réglementées.

Pour le cas particulier des installations du Laboratoire de recherche, leur durée réelle d'utilisation étant inférieure à la durée d'usage de 20 ans admise par l'administration fiscale en 2009, l'Agence réintègre de manière extra-comptable les amortissements non déductibles fiscalement.

Dépréciation des immobilisations

Les immobilisations corporelles font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation lorsque des événements ou circonstances défavorables rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable.

Au cas particulier du site dédié au stockage des déchets très faiblement actifs (CSTFA), l'Agence a jugé prudent de constater un amoindrissement de la valeur du terrain d'emprise de l'installation en proportion de la quantité de déchets stockés rapportée à la capacité de stockage du site, considérant qu'une banalisation du site était hypothétique à l'issue de la période d'exploitation et de surveillance.

1.1.2 Financement des investissements

Les financements reçus des producteurs pour les investissements des centres de stockage ont été enregistrés, jusqu'au 31 décembre 1998, en subventions d'investissement dont la reprise en résultat est effectuée selon le même rythme

que l'amortissement des biens qu'elles financent. A compter de l'exercice 1999, la facturation aux producteurs des dépenses d'investissement qu'ils financent est inscrite en produits constatés d'avance et est rapportée au résultat de l'exercice, au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

Concernant les dépenses d'investissement relatives aux recherches sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs, leur financement a été enregistré, pour la période 1999-2006, en avances conditionnées, au regard de la convention de financement et de suivi de la construction du Laboratoire de Meuse/Haute-Marne et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un centre de stockage profond. A compter de 2007, l'affectation du fonds recherche aux dépenses d'investissement est inscrite en produits constatés d'avance et rapportée en résultat au même rythme et selon la même méthode que l'amortissement des biens financés.

1.1.3 Stock et en-cours

Les stocks de matières premières et fournitures consommables sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré et font l'objet, le cas échéant, d'une dépréciation pour les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

Les en-cours de production et produits finis correspondant aux ouvrages de stockage des centres de l'Aube sont valorisés à leur coût de revient.

1.1.4 Traitement comptable du fonds recherche

Dans le cadre de la loi de programme n° 2006-739 du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, les choix exercés par l'Agence sur le traitement du fonds destiné au financement des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue, sont les suivants :

- Enregistrement du produit du fonds recherche en chiffre d'affaires non soumis à TVA, étant entendu que le financement de ce fonds, assuré par le produit de la taxe additionnelle à la taxe sur les installations nucléaires de base (INB) dite « de recherche », est collecté auprès des producteurs de déchets dans des conditions similaires à celles qui prévalaient dans le cadre de la convention de financement 1999-2006 et destiné à couvrir les coûts d'une activité de même nature.
- Report du solde débiteur ou créditeur du fonds en « autres dettes » ou « autres créances », avec une neutralisation séparée des résultats d'exploitation, financier et exceptionnel.

1.1.5 Traitement comptable de la dotation perçue au titre des investissements d'avenir

Dans le cadre du programme « Nucléaire de demain » inscrit dans la loi de finances rectificative n° 2010-237 du 9 mars 2010, une convention État-Andra a été signée le 3 août 2010.

Elle attribue 100 M€ à l'Andra pour financer le développement de solutions innovantes de traitement des déchets radioactifs afin de réduire le volume et la dangerosité de certains déchets radioactifs difficiles à stocker. Le versement de cette somme sur un compte ouvert à la Recette générale des finances a été inscrit dans un compte de charges à payer sur ressources, puis fera l'objet d'une affectation comptable selon l'utilisation des crédits (subventions, prêts, avances remboursables, prises de participation). La Direction de la législation fiscale a été saisie pour confirmer les principes comptables retenus pour le suivi de ce fonds.

1.1.6 Créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation au cas par cas, en fonction du risque de non-recouvrement encouru.

1.1.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur valeur d'acquisition.

A la date de clôture, un calcul de la perte ou du profit latent est effectué sur la base de la dernière valeur liquidative connue. Après compensation entre profits et pertes latents, dans une catégorie homogène (FCP - SICAV), les pertes latentes nettes sont, le cas échéant, dépréciées.

1.1.8 Provisions pour risques et charges

Les passifs éventuels, dont l'obligation envers un tiers demeure improbable à la date de clôture des comptes, ne sont pas comptabilisés mais éventuellement mentionnés dans l'annexe.

Les charges de long terme relatives aux engagements de fin de cycle sont constituées à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité technique et financière.

Au cas particulier des coûts de démantèlement et de remise en état des installations des centres de l'Aube, les coûts associés sont constitués en totalité au passif compte tenu du caractère immédiat de dégradation des installations, en application du règlement du CRC n°2004-06 et de l'avis n°2005-H du CNC. La contrepartie de ces provisions est portée à l'actif du bilan en actif de démantèlement quote-part propre et quote-part tiers.

Concernant spécifiquement les provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif corporel quote-part État.

Les engagements relatifs aux indemnités de fin de carrière des agents Andra sont couverts par des cotisations d'assurance depuis 1999 et non plus par une provision pour charge. Le montant des droits acquis est inscrit en prime d'assurance à hauteur des versements effectués, le complément couvrant les droits au terme est présenté dans l'annexe sur les engagements hors bilan. La valorisation de ces obligations est réalisée depuis 2008 sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié principalement.

1.1.9 Traitement comptable du crédit d'impôt en faveur de la recherche

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé au cours de l'exercice de son encaissement ou de son imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés. Le crédit d'impôt perçu au cours de l'exercice est enregistré, compte tenu du caractère récurrent des raisons pour lesquelles ce crédit est obtenu, en « autres produits » d'exploitation.

1.2 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1.2.1 Modification des statuts réglementaires de l'Agence

Le décret n° 2010-47 du 13 janvier 2010 vient apporter des modifications aux statuts réglementaires de l'Agence, notamment en matière de composition du conseil d'administration. Ce texte vient modifier les articles R.542-1 à R.542-17 du code de l'environnement, issus de la codification du décret n° 92-1391 du 30 décembre 1992 relatif à l'Agence. En 2010, le conseil d'administration, le comité financier et le conseil scientifique de l'Agence ont été complètement renouvelés.

Le décret crée également un comité de coordination industrielle pour les déchets radioactifs (nouveau R.542-73) pour une durée de 5 ans.

1.2.2 Contrôle URSSAF au titre des exercices 2008-2010

Un avis de contrôle portant sur l'application des législations de sécurité sociale, de l'assurance chômage et de la garantie des salaires AGS au titre des exercices 2008 à 2010 a été notifié à l'Agence en février 2011.

1.2.3 Liste des principales abréviations.

CSA : Centres de stockage de l'Aube (CSFMA + CSTFA)

CSFMA : Centre de stockage des déchets de faible et moyenne activité.

CSTFA : Centre de stockage des déchets de très faible activité

CSM : Centre de stockage de la Manche

CMHM : Centre de Meuse/Haute-Marne

LS : Laboratoire de recherche souterrain de Meuse/Haute-Marne

ETe : Espace technologique (de Meuse/Haute-Marne)

HA-MAVL : S'applique aux déchets de haute activité et moyenne activité à vie longue

FAVL : S'applique aux déchets de faible activité à vie longue

2 NOTES AU COMPTE DE RÉSULTAT

(en milliers d'euros)

Note 1 : Chiffre d'affaires par activité

En K€	Cf. note	2010	2009
HA-MAVL	(a)	77 537	75 326
FAVL		3 531	6 443
Suivi colis profonds		508	483
CSFMA		37 266	38 987
CSTFA	(b)	14 087	12 963
CSM	(c)	6 676	5 478
Nucléaire diffus		3 975	3 724
Autres activités	(d)	1 633	-3 063
TOTAL		145 213	140 341

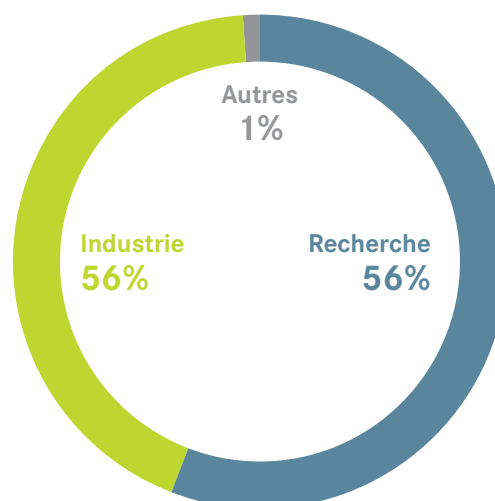
(a) En application des principes comptables de l'Agence, le chiffre d'affaires de cette activité correspond principalement au versement de la taxe additionnelle à la taxe INB dite « de recherche » (120 187 K€ en 2010 contre 96 604 K€ en 2009), complété du report de l'exercice antérieur (-1 582 K€ en 2010 contre 1 358 K€ en 2009), diminué du report sur l'exercice suivant du solde d'exploitation de la taxe (27 703 K€ de report de crédit en 2010 contre 2 006 K€ de sur-engagement en 2009) et du produit constaté d'avance relatif au financement des dépenses d'investissements (13 434 K€ en 2010 contre 24 453 K€ en 2009).

(b) La prise en charge des déchets sur le CSTFA s'effectue dans le cadre du contrat d'application signé avec les clients pour la période 2009 à 2013. L'augmentation du chiffre d'affaires de l'exercice 2010 s'explique principalement par la progression des m³ livrés (33 354 m³ en 2010 contre 31 026 m³ en 2009).

(c) Le chiffre d'affaires de cette activité prend en compte pour 1 238 K€ le second avenant de prorogation de la convention de financement 2004-2008 signé en 2010 et destiné à financer les travaux de mise en sécurité et de confortement des talus réalisés sur la période 2007-2010.

(d) Le chiffre d'affaires correspond notamment aux affaires à l'international et à la fabrication d'étiquettes pour les colis.

Répartition du CA 2010



Note 2 : Production immobilisée

La production immobilisée 2010 concerne le CMHM à hauteur de 91 % (dont 64 % affectés au programme d'essais et expérimentations).

Dans le cadre du projet de construction des bâtiments d'entreposage et de regroupement, les dépenses réalisées au titre de l'avant-projet détaillé ont été inscrites en immobilisations en cours.

Note 3 : Achats de matières premières et autres approvisionnements

Ce poste couvre à hauteur de 9 698 K€ les achats destinés à la construction des ouvrages de la tranche 8 du CSFMA (contre 3 134 K€ en 2009).

Note 4 : Autres achats et charges externes

En K€	Cf. note	2010	2009
Achats non stockés de matières et fournitures		4 129	4 206
Sous-traitance	(a)	65 727	77 559
Primes d'assurance		1 813	2 099
Etudes et recherches		6 768	5 384
Personnel extérieur à l'entreprise		332	376
Rémunération d'intermédiaires et honoraires		1 137	1 531
Déplacements, missions et réceptions		1 454	1 300
Autres comptes	(b)	12 721	10 335
TOTAL		94 081	102 790

Les autres achats et les charges externes correspondent à :

- (a) La diminution des postes de sous-traitance à hauteur de 11 832 K€ concerne principalement les programmes de recherche relatifs aux déchets HA-MAVL.
- (b) La progression de ce poste s'explique notamment par les indemnités d'occupation temporaire versées en 2010 à hauteur de 851 K€ dans le cadre de la campagne de forage sismique réalisée en Meuse.

Note 5 : Subventions d'exploitation et reprises de subventions d'investissement

En K€	Cf. note	2010	2009
Subventions pour charges de service public (SCSP)	(a)	5 056	2 819
Reprise de subventions d'investissement	(b)	2 803	2 129
Autres subventions	(c)	185	249
TOTAL		8 044	5 197

(a) Ce poste comprend les subventions de l'État pour charges de service public :

- Celle destinée au financement des missions d'intérêt général de l'Agence (inventaire triennal des déchets radioactifs et assainissement de sites ou de reprises de déchets orphelins), inscrite en loi de finances 2010 pour 4 500 K€, a été versée à hauteur de 6 080 K€ (dont 1 772 K€ au titre du report 2009).

Le montant consommé au titre de 2010 s'élève à 4 427 K€ (dont 746 K€ au titre des dépenses d'investissements) et le reliquat restant à consommer pour les projets décalés sur 2011 est de 4 411 K€.

- Celle destinée à financer les dépenses relatives à la mise en œuvre du grenelle de l'environnement, entrant dans le cadre du programme « prévention des risques », a été attribuée pour 2010 à hauteur de 8 M€ dont 6,3 M€ versés en 2010, auquel s'ajoute le dernier versement de 700 K€ de l'attribution 2009. Le montant de 1 959 K€ consommé sur 2010 (dont 584 K€ en investissements) concerne à hauteur de 66 % le système d'observation pérenne de l'environnement ainsi que diverses actions telles que la conservation de la mémoire industrielle à long terme.

(b) Ce poste représente la partie des subventions d'investissement reprises en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des immobilisations correspondantes (cf. principes comptables).

(c) Ce poste intègre à hauteur de 175 K€ les subventions entrant dans le cadre des programmes européens.

Note 6 : Impôts, taxes et versements assimilés

La baisse des impôts et taxes en 2010 de 2 916 K€ s'explique notamment par les postes suivants :

- La prise en compte d'un dégrèvement de 2 180 K€ remboursé à l'Agence en février 2010 dans le cadre d'une réclamation contentieuse portant sur le rapport d'assujettissement de la taxe sur les salaires applicable au titre des exercices 2008-2009.

- Le remplacement de la taxe professionnelle par la contribution économique territoriale. Cette réforme s'est traduite pour 2010 par une diminution des cotisations, nettes de dégrèvement sur la valeur ajoutée, de 350 K€.

Néanmoins, il convient de préciser qu'une taxe additionnelle à la taxe INB dite « taxe de stockage » a été créée par la loi de finances pour 2010 pour compenser les pertes en ressources des collectivités locales induites par la réforme de la taxe professionnelle. Introduite dans l'article 43 de la loi de finances pour 2000, cette taxe n'a cependant pas été inscrite dans les comptes de l'Agence en 2010 à défaut de parution du décret portant sur les coefficients de taxation.

Note 7 : Charges de personnel

En K€	2010	2009
Salaires et traitements	27 966	25 524
Charges sociales	13 362	12 219
TOTAL	41 328	37 743

Catégorie	2010	2009
Ingénieurs et cadres	323	295
Agents de maîtrise	4	4
Employés administratifs	94	90
Techniciens	33	34
Ouvriers	4	4
TOTAL	458	427

La progression de 10 % des charges de personnel de l'exercice 2010 par rapport à 2009 reflète notamment la croissance de l'Agence en termes d'effectifs.

L'effectif mensuel moyen hors thésards a progressé de plus de 7 % pour atteindre 458 personnes en 2010, dont 71 % d'ingénieurs et cadres.

Au titre de l'accord d'intéressement des salariés aux résultats de l'Agence conclu le 19 juin 2008 pour la période 2008-2010, une prime d'intéressement brute de 1 043 K€ plafonnée à 4 % de la masse salariale brute a été provisionnée au titre de l'exercice 2010 (contre 951 K€ en 2009).

Dans le cadre de l'accord relatif à la formation professionnelle, le nombre d'heures ouvertes au titre du droit individuel à la formation s'élève à 35 217 heures au 31 décembre 2010 (contre 29 656 heures à fin 2009).

Note 8 : Dotations et reprises d'exploitation

En K€	Cf. note	DOTATIONS		REPRISES	
		2010	2009	2010	2009
DOTATIONS SUR IMMOBILISATIONS					
Amortissement des immobilisations incorporelles		480	532		
Amortissement des immobilisations corporelles	(a)	44 125	37 852		
Dépréciation des immobilisations corporelles	(b)	433	7 567		
TOTAL		45 038	45 951	0	0
DOTATIONS SUR ACTIF CIRCULANT					
Dépréciation des stocks et en-cours		33	26	6	2
Dépréciation des créances clients		57	7	37	
TOTAL		90	33	43	2
DOTATIONS AUX PROVISIONS					
Pour risques	(c)	7 068	9 581	987	2
Pour charges	(d)	4 368	7 239	1 450	5 001
TOTAL		11 436	16 820	2 437	5 003

(a) Dont 37 875 K€ de dotations aux amortissements relatives aux investissements HA-MAVL (31 813 K€ en 2009).

(b) En l'absence d'engagement ferme de la Direction du budget sur le financement de l'actif de l'État destiné à couvrir la provision pour achèvement de travaux des terres Bayard, la dépréciation constatée en 2009 à hauteur de l'actif a été maintenue dans les comptes 2010.

(c) Les dotations aux provisions pour risques portent notamment sur les

filiales industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus collectés par l'Agence...), les contentieux évalués « à dire d'expert ».

(d) Les dotations aux provisions pour charges constituées en 2010 se justifient par la révision des hypothèses d'évaluation des charges de long terme, notamment en ce qui concerne la surveillance et la pérennisation de la couverture du CSM, les achèvements de travaux du nucléaire diffus.

Note 9 : Autres produits

En K€	Cf. note	2010	2009
Reprise du financement des investissements	(a)	38 084	32 103
Crédit d'impôt recherche	(b)	11 822	25 175
Autres		108	21
TOTAL		50 014	57 299

(a) Ce flux intègre la reprise en résultat, au rythme de l'amortissement économique, des produits perçus au titre du financement des investissements de l'Agence, dont 37 726 K€ pour HA-MAVL (cf. principes comptables).

(b) L'Agence a bénéficié en 2010 de la reconduction de la mesure exceptionnelle dédiée à la relance de l'économie en obtenant le remboursement anticipé de 11 822 K€ au titre du CIR 2009 non encore imputé sur l'IS et qui aurait normalement été obtenu en 2013. Les remboursements anticipés perçus en 2009 au titre des CIR 2007 à 2008 pour respectivement 6 482 K€ et 11 821 K€ ont fait l'objet d'une demande d'information du ministère de la recherche en avril 2010. Le dossier est actuellement en cours de traitement par un expert.

Note 10 : Résultat financier

En K€	Cf. note	2010	2009
Sur intérêts et produits assimilés	(a)	53	370
Reprise sur provisions		17	262
Différences positives de change		5	11
Plus value sur cessions de valeurs mobilières	(b)	251	530
TOTAL PRODUITS		326	1 173
Dotations financières aux provisions		7	17
Intérêts et charges assimilées	(c)	1 326	1 201
Différences négatives de change		24	44
Moins value sur cessions de valeurs mobilières	0	0	
TOTAL CHARGES		1 357	1 262
TOTAL RÉSULTAT FINANCIER		(1 031)	(89)

(a) La baisse de ce poste s'explique pour 397 K€ par un ajustement des intérêts de retard facturés au montant conclu entre les parties, suite au règlement d'ensemble d'un litige commercial portant sur les conventions « profond » 1988 et 2000.

(b) Ce poste se compose des plus values sur cessions de valeurs mobilières (741 K€ en 2010 contre 951 K€ en 2009), déduction faite de la neutralisation du résultat financier du fonds recherche (490 K€ pour 2010 et 421 K€ pour 2009). La rentabilité des taux actuariels demeure faible en 2010 eu égard au niveau de l'indice Eonia (0,82 % pour les placements hors fonds recherche et 0,75 % pour les placements du fonds recherche contre respectivement 1,12 % et 0,95 % en 2009).

(c) Dont 842 K€ (905 K€ pour 2009) représentatifs de la charge d'intérêts relative au prêt souscrit pour le financement de la construction du CSTFA, 478 K€ au titre de l'actualisation des provisions pour charges de long terme (289 K€ pour 2009).

Note 11 : Résultat exceptionnel

En K€	Cf. note	2010	2009
Sur opérations de gestion		82	71
Produits des cessions d'éléments d'actif		80	2
Subventions d'équipements virées au résultat		3 224	3 115
Reprises sur amortissements dérogatoires		4 176	2 604
Reprises sur dépréciations exceptionnelles	(a)	1 001	0
Autres produits exceptionnels		-76	0
TOTAL PRODUITS		8 487	5 792
Sur opérations de gestion		4	1
Valeur comptable des éléments d'actifs cédés		2 383	1 434
Dotations aux amortissements dérogatoires		4 960	4 221
Dotations aux dépréciations exceptionnelles		0	319
TOTAL CHARGES		7 347	5 975
TOTAL RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		1 140	(183)

(a) La reprise de dépréciation de créance porte sur les intérêts de retard facturés pour lesquels un accord a été conclu fin 2010 (cf note 10).

Note 12 : Impôts, taxes et versements assimilés

L'Agence est titulaire de crédits d'impôt recherche qui sont enregistrés en produits d'exploitation lors de l'exercice de leur encaissement ou de leur imputation sur la dette d'impôt sur les sociétés.

La créance sur l'État détenue au titre du crédit d'impôt recherche s'élève à 12 640 K€ à fin 2010 et correspond au crédit d'impôt recherche déposé au titre de l'exercice 2010 ; la créance de 11 821 K€ détenue à fin 2009 au titre de l'exercice 2009 ayant été restituée en 2010 pour sa totalité (cf. note 9 b).

3 NOTES AU BILAN

(en milliers d'euros)

3.1 BILAN ACTIF

Note 13 : Immobilisations incorporelles et corporelles

Valeurs brutes en K€	2010	2009	VARIATION		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Immobilisations incorporelles	9 658	8 595	968	0	95
Terrains, agencements et aménagements	33 155	31 779	1 351	0	25
Constructions, agencements et aménagements (*)	183 737	184 247	1 519	2 872	843
Installations à caractère spécifique	262 965	243 768	8 403	507	11 301
Matériel et outillage, agencements	76 092	75 056	888	248	396
Installations générales, agencements	170	170	0	0	0
Matériel de transport	1 331	1 239	92	0	0
Matériel de bureau et informatique	6 595	6 262	462	265	136
Emballages récupérables	24	24	0	0	0
Immobilisations corporelles en cours	13 200	17 519	8 507	30	-12 796
Immobilisations corporelles	577 269	560 064	21 222	3 922	-95
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	1 901	1 911		10	
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	10 827	10 764	63		
(*) dont actif quote-part État	7 556	7 556			
TOTAL	586 927	568 659	22 190	3 922	0

Les immobilisations incorporelles comprennent pour 9 553 K€ des logiciels à usage interne ainsi que pour 105 K€ le rachat en 2009 de l'activité de production et de gestion à long terme des étiquettes pour le secteur nucléaire.

L'augmentation brute des immobilisations corporelles s'élève à 21 212 K€ en 2010 contre 47 356 K€ en 2009.

Cette augmentation 2010 s'explique, outre les investissements de 13 743 K€ réalisés pour l'activité HA-MAVL, par la constitution à hauteur de 3 323 K€ de réserves foncières dont l'utilisation est destinée à la constitution de la surface nécessaire à la construction du centre de stockage souterrain de Meuse/Haute-Marne

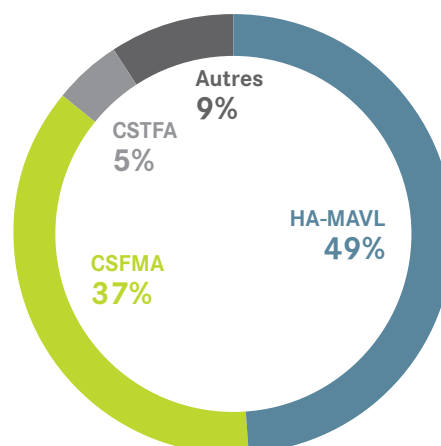
Au 31 décembre 2010, les investissements bruts cumulés dédiés à l'activité des centres en exploitation s'élèvent à 214 847 K€ pour le CSFMA et 30 152 K€ pour le CSTFA. Ceux affectés à l'activité de recherche HA-MAVL s'élèvent à 286 501 K€ au 31 décembre 2010, dont 79 346 K€ financés par le fonds recherche depuis 2007.

Les actifs de démantèlement constitués à fin 2010 en contrepartie des coûts de dépose et démantèlement des différents bâtiments comptabilisés au passif s'élèvent à 11 084 K€ pour le CSFMA et 1 644 K€ pour le CSTFA (dont 10 827 K€ de quote-part tiers).

L'actif de 7 556 K€ constaté envers l'État correspond au financement attendu pour couvrir les coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère inscrits en provisions pour charges.

La valeur des immobilisations corporelles en cours au 31 décembre 2010 s'élève à 13 200 K€ dont 9 780 K€ pour HA-MAVL. Les en-cours relatifs aux avances corporelles comprennent notamment les réserves foncières acquises par des tiers pour le compte de l'Agence (1 910 K€ à fin 2010).

Investissements bruts au 31/12/2010



Note 13 : Immobilisations incorporelles et corporelles (suite)

Amortissements et dépréciations en K€	2010	2009	VARIATION		
			Augmentation	Diminution	Virement de poste à poste
Immobilisations incorporelles	7 329	6 849	480	0	0
Terrains, agencements et aménagements	5 598	5 147	451	0	0
Constructions, agencements et aménagements (*)	63 283	59 909	4 105	731	0
Installations à caractère spécifique	210 807	173 991	37 166	350	0
Matériel et outillage, agencements	25 129	23 093	2 206	170	0
Installations générales, agencements	158	154	4	0	0
Matériel de transport	789	703	86	0	0
Matériel de bureau et informatique	4 246	3 953	540	247	0
Emballages récupérables	24	24	0	0	0
Immobilisations corporelles	310 034	266 974	44 558	1 498	0
(*) dont actifs de démantèlement quote-part propre	511	369	61		81
(*) dont actifs de démantèlement quote-part tiers	0	81			-81
(*) dont actif quote-part État	7 556	7 556			
TOTAL	317 363	273 823	45 038	1 498	0

Les immobilisations du CSFMA sont amorties en fonction des quantités de déchets stockés : 12 179 m³ en 2010 (contre 11 107 m³ en 2009) soit, depuis la mise en exploitation, 243 225 m³ pour une capacité totale de 1 040 950 m³.

Les investissements réalisés au titre du Laboratoire souterrain font l'objet d'un amortissement dont la durée économique a été bornée à la durée réglementaire d'autorisation d'exploitation fixée initialement au 31 décembre 2006 et prorogée jusqu'au 31 décembre 2011. Cette prorogation a conduit à une révision du plan d'amortissement en 2006, suite à la publication du décret du 23 décembre 2006 (cf. principes comptables).

L'actif de remise en état du CSTFA constitué en 2005 est amorti suivant le mode linéaire sur la durée d'exploitation du site (57 K€ pendant 30 ans) et l'actif relatif au traitement de terres contaminées déprécié à hauteur de 7 556 K€ dans l'attente d'un engagement formel de prise en charge par l'État. Une dépréciation portant sur le terrain d'emprise du CSTFA est dotée depuis sa mise en exploitation en fonction des quantités de déchets stockés : 31 396 m³ en 2010 (27 332 m³ en 2009), soit depuis la mise en exploitation, 174 386 m³ stockés pour une capacité réglementaire s'élevant à 650 000 m³ (cf. principes comptables).

Quant à la dépréciation de l'actif quote-part-État de 7 556 K€, elle correspond à l'absence d'engagement formalisé de la direction du budget sur le financement des coûts futurs d'entreposage et stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère (cf note 8).

Note 14 : Immobilisations financières

Le poste d'immobilisations financières comprend les dépôts et cautionnements versés ainsi que les prêts accordés au personnel de l'Agence.

Note 15 : Stocks et en-cours

En K€	Cf. note	2010	2009
Matières et fournitures consommables	(a)	803	748
Construction de structures d'accueil sur le CSFMA		14 225	4 006
Construction d'alvéoles sur le CSTFA		1 613	1 613
En-cours de production de biens		15 838	5 619
En-cours de production de services		26	52
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VI)	(b)	687	1 933
Structures d'accueil sur le CSFMA (tranche VII)	(b)	3 949	4 309
Structures d'accueil spécifiques	(b)	329	536
Alvéoles de stockage sur le CSTFA (tranche I)	(c)	2 775	3 196
Produits finis		7 740	9 974
TOTAL		24 407	16 393

(a) Le stock magasin du CSFMA évalué à 779 K€ comprend essentiellement des pièces de rechange (hors pièces dites de sécurité), du petit outillage. Une dépréciation a été dotée à hauteur de 568 K€ sur les familles d'articles présentant un faible taux de rotation.

(b) La consommation des différentes lignes d'ouvrages de stockage sur le CSFMA s'élevé fin 2010 à 243 225 m³ et se décompose comme suit :

Tranche I :	51 087 m ³
Tranche II.....	32 446 m ³
Tranche III.....	35 773 m ³
Tranche IV	30 860 m ³
Tranche V	31 945 m ³
Tranche VI	57 572 m ³
Tranche VII	1 805 m ³
Ouvrages spécifiques.....	1 737 m ³

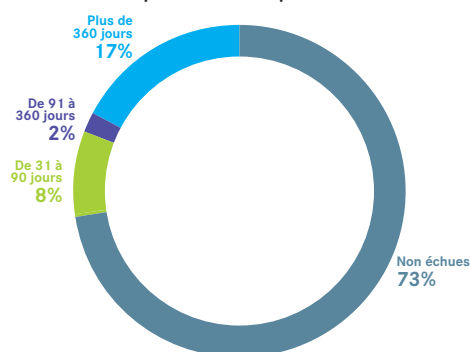
(c) Au 31/12/2010, la consommation des alvéoles de stockage sur le CSTFA est de 174 385 m³ (contre 142 990 m³ au 31/12/2009) pour la tranche I. Les alvéoles de cette tranche, composée de 15 alvéoles dont 6 simples et 9 doubles, sont remplies pour les 10 premières, l'alvéole 11 étant en exploitation.

Note 16 : Créances clients

En K€	Cf. note	2010	2009
Créances clients facturées	(a)	12 759	11 109
Effets à recevoir		51	0
Factures à établir	(b)	4 847	10 185
Clients douteux ou litigieux	(c)	181	1 179
TOTAL		17 838	22 473

(a) Les factures non échues s'élèvent à 9 333 K€ et celle échues à 3 425 K€. Parmi les factures échues de plus d'un an figure pour 1 925 K€ l'apurement des dépenses 2006 engagées dans le cadre de la « construction du Laboratoire souterrain et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond » (hors apurement lié à la rémunération).

Répartition de la facturation du poste clients par échéance



- (b) Ce poste correspond essentiellement aux factures à établir au titre des conventions conclues avec les producteurs de déchets (dont 1 481 K€ concernant le second avenant à la convention de financement du CSM).
- (c) Les créances font l'objet d'une appréciation au cas par cas. En fonction du risque encouru, une dépréciation est dotée sur chacune d'elles.

Note 17 : Autres créances

Pour l'essentiel, ce poste correspond aux comptes suivants :

En K€	Cf. note	2010	2009
État et autres collectivités publiques	(a)	13 242	17 094
Fournisseurs : rabats, remises, ristournes à obtenir		7	126
Divers produits à recevoir	(b)	184 999	164 117

- (a) Dont 5 876 K€ au titre du crédit de TVA de décembre 2010.
- (b) Dont 183 361 K€ (161 709 K€ en 2009) représentatifs de la charge d'amortissements constatée sur les investissements du LS réalisés jusqu'au 31/12/2006.

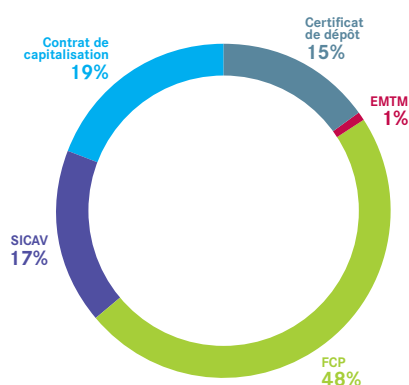
Note 18 : Valeurs mobilières de placements

Le portefeuille des valeurs mobilières de placement évalué à fin 2010 à 132 711 K€ est représenté principalement par des parts de fonds communs de placement, des actions de SICAV et des certificats de dépôt négociable, dont 43 825 K€ affecté au fonds recherche.

L'augmentation de ce poste à hauteur de 32 844 K€ par rapport à fin 2009 s'explique notamment par la souscription d'un contrat de capitalisation de 20 M€ destiné à optimiser les rendements dans l'attente de la mise en place des actifs dédiés. Le relevé annuel de situation de ce fonds s'élève à 20 283 K€, soit 283 K€ d'intérêts à percevoir calculé sur la base d'un taux réel de 4 %.

Au 31 décembre 2010, il existe un profit latent du portefeuille qui s'élève à 27 K€ (21 K€ à fin 2009).

Répartition des valeurs mobilières de placement à fin 2010



Note 19 : Charges constatées d'avance

En K€	Cf. note	2010	2009
Soutien économique local du CSTFA		2 299	2 414
Financement d'une cellule pour contrôles destructifs	(a)	1 310	1 478
Autres charges		1 105	1 391
TOTAL		4 714	5 283

(a) Le financement de l'installation sera repris à compter de sa mise en service, sur la durée contractuelle des obligations du propriétaire en matière de droit d'utilisation.

3.2 BILAN PASSIF

Note 20 : Report à nouveau

La variation des capitaux propres de l'Agence correspond à l'affectation au poste « report à nouveau » du résultat bénéficiaire dégagé sur l'exercice 2009 soit 7 068 K€.

Note 21 : Subventions d'investissements

Il s'agit des financements acquis des producteurs pour les investissements de certaines activités ou de la subvention publique pour l'inventaire national qui sont repris en résultat au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes. En conséquence, ces subventions diminueront en corrélation avec l'amortissement des biens qui ont été financés.

En K€	2010	2009	VARIATION	
			Augmentation	Diminution
REÇUES				
CSFMA	188 048	190 779	0	2 731
CSM	6 653	6 653	0	0
HA-MAVL	5 257	4 709	561	13
Inventaire national	357	191	166	0
Nucléaire diffus	660	57	603	0
Autres	50	50	0	0
TOTAL	201 025	202 439	1 330	2 744
VIRÉES À RÉSULTAT				
CSFMA	139 858	137 320	5 269	2 731
CSM	6 190	6 126	64	0
HA-MAVL	2 314	2 152	175	13
Inventaire national	222	192	30	0
Nucléaire diffus	422	0	422	0
Autres	7	0	7	0
TOTAL	149 013	145 790	5 967	2 744

Note 22 : Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires ci-dessous constatent l'écart entre les amortissements dotés suivant les modes linéaire ou dégressif avec l'amortissement économique des biens concernés.

En K€	2010	2009	VARIATION	
			Augmentation	Diminution
Logiciels	1 260	1 079	350	169
Terrains	6 968	6 582	386	0
Constructions	38 874	37 591	3 942	2 659
Matériel et outillage, agencements	47 083	48 055	149	1 121
Matériel de transport	323	336	9	22
Matériel de bureau et informatique	1 147	1 228	124	205
TOTAL	95 655	94 871	4 960	4 176

Note 23 : Avances conditionnées

"La convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires souterrains et des études de qualification des milieux géologiques en vue de l'implantation d'un stockage profond", qui est entrée en vigueur au 1er janvier 1999, stipule que les sommes versées par les producteurs (CEA 17 % - COGEMA 5 % - EDF 78 %) sont susceptibles d'être prises en compte, au cas où les recherches menées dans les laboratoires conduiraient à envisager la création d'un centre de stockage.

Dans le cadre de cette convention, la participation des différents producteurs au financement des dépenses d'investissements pour la construction du LS s'élève en valeur brute à 204 505 K€ à fin 2010.

Note 24 : Provisions pour risques et charges

En K€	Charges de long terme	Cf. Note	2010	2009	AUGMENTATION		DIMINUTION	
					Dotation	Autres augment.	Montants utilisés	Montants non utilisés
Provisions pour risques								
Risque de change			8	6	8			6
Autre provision pour risques		(a)	16 655	10 585	7 068		13	985
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES			16 663	10 591	7 076	0	13	991
Provisions pour charges du CSFMA								
Démantèlement des installations	Art. 20	(b)	11 084	11 030		54		
Couverture et fermeture définitive	Art. 20	(c)	970	963	2	5		
Surveillance	Art. 20	(d)	1 644	1 581	8	55		
Achèvement de travaux		(e)	72	78				6
Autres charges		(f)	6 176	5 399	832		55	
Fonds de concours			84	84				
Provisions pour charges du CSM								
Surveillance	Art. 20	(g)	9 583	9 222	337	184	160	
Pérennisation de la couverture	Art. 20	(h)	779	659	117	3		
Autres charges		(i)	631	1 396	73		838	
Provisions pour charges du CSTFA								
Remise en état		(j)	2 478	2 360		118		
Surveillance		(k)	1 623	1 286	292	45		
Autres charges		(l)	3 741	2 999	769		27	
Provisions pour charges nucléaire diffus								
Achèvement de travaux du nucléaire diffus	Art. 20	(m)	9 110	7 553	1 867	15	290	35
Prise en charge des Terres Bayard	Art. 20	(n)	7 556	7 556				
Prise en charge des sources scellées Andra	Art. 20	(o)	584	618				34
Provisions pour charges de personnel								
Médailles du travail		(p)	183	116	71			4
TOTAL PROVISIONS POUR CHARGES			56 298	52 900	4 368	479	1 370	79
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES			72 961	63 491	11 444	479	1 383	1 070

(a) Les provisions pour risques constatées en 2010 portent sur les filières industrielles (aléas sur les hypothèses de colisage et de stockage de certains déchets du nucléaire diffus, aléas sur les hypothèses de fermeture de centre de stockage, perte sur contrat) ainsi que sur des contentieux évalués « à dire d'expert ».

(b) Le périmètre de l'obligation de démantèlement des installations du CSFMA porte sur tous les bâtiments situés en zone nucléaire. En application du dispositif comptable sur les actifs de démantèlement, la quote-part de cette provision à la charge de l'Agence est de 218 K€ (dont 172 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus et 46 K€ au titre des déchets en provenance des producteurs dits

"occasionnels") et celle revenant aux producteurs de déchets de 10 866 K€, avec pour contrepartie un actif du même montant.

(c) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts de couverture définitive et de fermeture du CSFMA (626 K€ au titre des déchets en provenance des « producteurs tiers » et producteurs dits « occasionnels » et 344 K€ au titre des déchets issus de l'activité du nucléaire diffus).

(d) Cette provision représente la quote-part revenant à l'Agence des coûts relatifs aux prestations à réaliser durant la période de surveillance de ce centre pour les déchets précités (« occasionnels » pour 346 K€ et nucléaire diffus pour 1 298 K€).

- (e) Cette provision est représentative du coût estimé des prestations qui restent à la charge de l'Agence pour traiter et stocker les colis livrés par les producteurs et en attente sur le CSFMA, et pour lesquels le produit d'exploitation a déjà été enregistré.
- (f) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs induits par le stockage des déchets sur le CSFMA dont 3 625 K€ pour la fermeture provisoire des ouvrages de stockage et 1 567 K€ au titre du maintien en l'état des étanchéités.
- (g) Cette provision est destinée à couvrir tous les frais de surveillance qui devaient être à la charge de Rhodia (ex Rhône Poulenc Chimie) avant la prise en compte des effets d'une transaction conclue entre cette entité et l'Agence et qui a eu pour effet de transférer cette obligation à l'Agence. L'augmentation 2010 est due à la prise en compte d'une nouvelle contribution annuelle au profit de l'IRSN définie dans l'article 96 de la loi de finances rectificative pour 2010.
- (h) Cette provision représente la quote-part des charges de long terme revenant à l'Agence en matière de travaux de pérennisation de la couverture du CSM. La dotation de 117 K€ en 2010 prend en compte un ajustement du devis calculé en fonction du retour d'expérience des premiers travaux réalisés.
- (i) La provision à fin 2010 est destinée à couvrir le coût estimé des travaux de court terme à réaliser sur le CSM, notamment en matière de rénovation du réseau séparatif gravitaire enterré (RSGE) et en matière de mise en sécurité. La reprise de provision de 286 K€ concerne les travaux de confortement des panneaux 109-110 réalisés en 2010. Les travaux de confortement du talus nord provisionnés à hauteur de 550 K€ ont été repris pour leur totalité et inscrits pour la quote-part Andra dans la provision référencée en h) au regard du financement en cours de contractualisation.
- (j) L'obligation de l'Agence de remettre en état le site dont elle est propriétaire a été expressément stipulée dans l'arrêté préfectoral autorisant l'exploitation du CSTFA. Cette provision s'inscrit dans le cadre d'une dégradation dite immédiate du site tel que défini dans le règlement CRC 2004-06 applicable depuis le 1er janvier 2005. L'augmentation de l'exercice, soit 118 K€ correspond à la seule charge de désactualisation de la provision, inscrite en charge financière. Cette provision a pour contrepartie un actif de démantèlement amortissable dont la valeur brute correspond au niveau de la valeur actuelle de la provision estimée à la date de la mise en service du centre (Août 2003).
- (k) Les coûts de surveillance sont provisionnés de manière progressive en fonction de l'utilisation des capacités de stockage du centre afin de rapprocher ces charges des produits d'exploitation correspondants.
- (l) Provision destinée à couvrir les coûts futurs induits par les cycles d'exploitation du CSTFA dont 3 523 K€ au titre de la couverture définitive des alvéoles de stockage.
- (m) Il s'agit des coûts estimés de traitement, d'entreposage et de stockage des déchets radioactifs issus de la filière du nucléaire diffus. Les produits ayant déjà été constatés, ce coût est à la charge de l'Agence.
- (n) Cette provision est destinée à couvrir les coûts futurs d'entreposage et de stockage des déchets issus de la dépollution d'anciens sites de l'industrie horlogère, suite à une opération de reconditionnement engagée en 2009. Un actif de démantèlement à la charge de l'État a été inscrit en contrepartie de cette provision pour sa totalité.
- (o) Provision destinée à couvrir l'élimination des sources scellées usagées issues du traité d'apport CEA-Andra du 8 avril 1993.
- (p) Provision destinée à couvrir le coût de versement probable, aux salariés présents dans l'entreprise, d'une gratification pour l'attribution de la médaille du travail.

Note 24 (suite) : Provisions pour risques et charges - détail : Obligations en matière de sécurisation du financement des charges nucléaires

L'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs exige des exploitants d'installation nucléaire de base qu'ils « évaluent, de manière prudente, les charges de démantèlement de leurs installations ou, pour leurs installations de stockage de déchets radioactifs, leurs charges d'arrêt définitif, d'entretien et de surveillance ».

Deux textes d'application sont venus préciser cet article en 2007 : le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars

2007, tous deux relatifs à « la sécurisation du financement des charges nucléaires ». Ils fixent en particulier un double plafond pour le taux d'actualisation à retenir pour le calcul des provisions, ainsi que la Nomenclature à utiliser pour répartir les charges par catégorie d'opérations.

Les provisions identifiées doivent ensuite faire l'objet, « au plus tard dans un délai de cinq ans à compter de la publication » de la loi, d'une constitution d'actifs (« actifs dédiés ») afin de garantir le financement de ces obligations futures, soit d'ici juin 2011.

En application de ces textes et des précisions juridiques apportées par l'autorité administrative sur le périmètre de l'article 20, les provisions concernées par la sécurisation du financement des charges nucléaires sont identifiées dans le tableau précédent par la mention « art.20 ».

a) Présentation des provisions selon les catégories de la Nomenclature

(En milliers d'euros)

Le niveau de provision constitué en valeur actuelle représente près de 50 % de la valeur brute totale des provisions.

En K€	Nomenclature Arrêté 21/03/07	Hypothèse Inflation	Hypothèse Actualisation	Quote Part Andra	Valeur Brute 31/12/10	Valeur actuelle 31/12/10	Valeur actuelle 31/12/09
Surveillance CSFMA	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	0,50%	12 223	1 644	1 581
Surveillance CSM	Nomenclature 5	2,00%	3,50%	2,80%	35 478	9 583	9 222
Couverture & fermeture CSFMA	Nomenclature 4	3,00%	3,50%	1,10%	964	780	774
Entretien de la couverture CSFMA	Nomenclature 5	3,00%	3,50%	1,10%	421	190	189
Pérennisation couverture CSM	Nomenclature 5	3,00%	3,50%	2,80%	852	779	659
Démantèlement des installations CSFMA	Nomenclature 4	3,00%	3,50%	100,00%	13 716	11 084	11 030
Achèvement travaux nucléaire diffus	Nomenclature 4						
* quote-part actualisée		2,00%	3,50%	100,00%	15 750	13 120	9 089
* quote-part non actualisée		Conditions 2010	N/A	100,00%	4 129	4 129	6 638
					83 533	41 309	39 182

Chaque provision est constituée à hauteur des déchets pour lesquels l'Agence a la pleine et entière responsabilité. Au cas particulier des coûts de démantèlement des installations du CSFMA, propriété de l'Agence, la provision est constituée en totalité au passif et un actif de démantèlement du même montant est inscrit distinctement à l'actif pour la quote-part prise en charge par l'Agence et la quote-part prise en charge par les tiers. Au cas particulier des provisions pour achèvement de travaux à la charge de l'État, les charges sont inscrites en totalité au passif avec, en contrepartie, un actif de démantèlement État.

Le reliquat des obligations fait l'objet d'une provision et d'une sécurisation du financement directement par les exploitants d'installation nucléaire de base ayant livré des déchets sur ces centres, et qui, au titre de la loi du 28 juin 2006, restent responsables de leurs déchets.

A fin 2010, le centre CSFMA est utilisé à hauteur de 24 % de sa capacité de stockage théorique.

b) Principales hypothèses et méthodes retenues pour l'évaluation des charges et incertitudes

Concernant la surveillance des installations nucléaires de base, une phase de 300 ans est retenue, tant pour le centre de stockage de la Manche que pour le CSFMA (prévue à l'issue de la phase d'exploitation, à l'horizon 2055).

Les hypothèses propres à chaque centre portent à la fois sur la durée des différentes périodes de surveillance et sur les coûts de surveillance. La durée de la période active du CSM a été prorogée en 2009 sur toute la période des travaux de pérennisation de la couverture. Quant aux coûts de surveillance du CSFMA, ils restent extrapolés par rapport à ceux du CSM au prorata de la capacité volumique du centre, dans l'attente de nouvelles estimations.

Les provisions pour démantèlement et couverture-fermeture du centre de l'Aube ont fait l'objet d'une révision des devis en 2009. La provision relative aux travaux de pérennisation de la couverture du CSM a été inscrite dans les comptes 2009, suite à l'avis favorable de l'Autorité de sûreté nucléaire rendu début 2010 sur la démarche progressive de pérennisation de la couverture.

Les autres évolutions survenues entre la clôture de l'exercice 2009 et celle de l'exercice 2010 correspondent :

- Aux charges d'actualisation des provisions.
- Aux dotations correspondant aux collectes de déchets, pour ceux qui relèvent de la responsabilité de l'Agence, réalisées dans l'année.
- Au surcoût de traitement des déchets du nucléaire diffus consécutif aux nouvelles conditions commerciales signées avec les prestataires industriels.

La révision des estimations brutes est planifiée :

- Pour la surveillance du CSFMA : à l'issue de la réalisation des études prévues dans le cadre du schéma directeur d'exploitation, à l'horizon 2011/2012.
- Pour le stockage des déchets FAVL : à l'issue de la recherche d'un site d'implantation et de la réalisation des études technico-économiques sur un inventaire et un concept stabilisés en conséquence.

c) Taux d'actualisation retenu

A l'heure actuelle, aucun organisme de référence en matière de comptabilité ne préconise une (ou des) méthode(s) pour l'établissement d'un taux d'actualisation prudent sur de très longues échéances (300 ans) pour des obligations nécessitant une sortie de trésorerie annuelle ne pouvant être reportée en période inflationniste et/ou de contre-performance des placements. C'est la spécificité principale des provisions constituées, qui, associée à la taille et à la structure de l'Agence, justifie la prise en compte d'un taux d'actualisation prudent, que l'Andra juge à même d'absorber les variations d'inflation et de rendement des placements sur 300 ans.

Deux observations peuvent être faites :

- Le taux net d'actualisation hors inflation des engagements de retraite de l'Etat – qui sont également des engagements de longue durée (100 ans) – était de 2 % en 2007,
- Le choix de l'Andra de retenir un taux net de 1,5 % est cohérent avec la réflexion économique sur l'actualisation à long terme développée dans le rapport sur le prix du temps et la décision publique qui lie le niveau du taux d'actualisation avec celui du taux de croissance à long terme¹.

Les taux retenus pour l'actualisation dans les comptes de l'Agence au 31 décembre 2010 sont déterminés, provision par provision, selon les règles suivantes :

Options retenues

	TAUX	
Cat. 1 : Provisions > 30 ans et < 30 ans & > 5 ans / profil de dépense linéaire	2,00%	3,50%
Cat. 2 : Provisions < 30 ans & > 5 ans / profil de dépense ponctuelle	2,00%	5,00%
Cat. 3 : Provisions < 5 ans	Conditions économiques de l'exercice	
<i>Si indice TP (travaux publics) majoritaire dans la dépense</i>	3,00%	

(1) Rapport du groupe d'experts présidé par Daniel Lebègue pour le Commissariat Général du Plan, documentation Française, 2005.

Les provisions concernées par l'application de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 relèvent de la première catégorie de provisions, excepté pour les charges d'élimination des déchets du nucléaire diffus devant se réaliser dans les 5 ans. Le taux d'actualisation retenu doit être inférieur à un plafond réglementaire « égal à la moyenne arithmétique sur les quarante-huit derniers mois du taux de l'échéance constante à trente ans (TEC 30 ans), constatée au jour de la clôture de l'exercice considéré, majorée d'un point » (art.3 de l'arrêté) et doit être inférieur au taux de rendement anticipé des actifs de couverture.

La valeur du plafond réglementaire est de 4,21 % majoré de 1 point, soit un plafond de 5,21 %. Sur les 48 derniers mois, la valeur minimale du TEC 30 (publié par Natixis depuis le 02/07/2001) a été de 2,97 % du 27 au 29/08/2010 et sa valeur maximale de 5,00 % le 23/07/2008.

Les placements de l'Andra (hors fonds recherche) ont obtenu un rendement moyen en 2010 de 0,82 % tous placements confondus, 2,38 % sur les 48 derniers mois et 2,90 % sur les 11 dernières années.

Cette valeur n'est qu'indicative en l'absence d'actifs dédiés dont il est prévu qu'ils soient constitués d'ici l'échéance réglementaire de juin 2011.

d) Sensibilité des provisions au taux d'actualisation retenu

En K€	Actualisation 3,00%	Actualisation 3,50%	Actualisation 4,00%	Actualisation 4,50%	Actualisation 5,00%
Total des provisions (article 20)	49 996	41 309	35 424	31 084	2 771
Ratio Valeur actuelle / Valeur brute	60%	49%	42%	37%	33%

Les simulations de provisions en valeur actualisée (hypothèse d'inflation de 2 %) ainsi que le rapport « valeur actuelle/valeur brute » permettent d'appréhender la sensibilité et les risques inhérents aux effets d'actualisation.

e) Situation de l'exploitant au regard des dispositions prévues par l'article 20

L'Agence présentera au conseil d'administration une politique de constitution et de gestion des actifs dédiés pour être mise en œuvre mi-2011.

Note 25 : Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

En K€	Cf. note	2010	2009
Octroi par Dexia crédit local	(a)	25 000	25 000
Remboursement		-8 875	-7 625
Intérêts courus		67	73
TOTAL DES EMPRUNTS		16 192	17 448
Banques créditrices		1 590	9 041
Autres		25	25
TOTAL DES DETTES		17 807	26 514

(a) L'Agence a eu recours en 2003 à un emprunt pour financer la construction du CSTFA remboursable trimestriellement sur 20 ans par amortissement constant.

Note 26 : Emprunts et dettes financières divers

Pour un montant s'élevant en 2010 à 554 K€ (506 K€ en 2009), ce poste enregistre les sommes déposées par les fournisseurs et les utilisateurs de sources scellées radioactives, en garantie de la reprise desdites sources par le fabricant.

Note 27 : Avances et acomptes reçus

Seuls les avances et acomptes effectivement perçus sont comptabilisés.

Ce poste comprend pour 2 791 K€ les avances perçues au titre de la rémunération prévue dans la "convention de financement et de suivi de la construction des laboratoires et des études de qualification des milieux géologiques". Cette dernière prévoyait une rémunération de l'Agence conditionnée par l'atteinte d'objectifs sur le respect d'enveloppes budgétaires pour la réalisation d'études et de travaux relatifs à la faisabilité d'un stockage de déchets de haute activité et de moyenne activité à vie longue en couches géologiques profondes.

Une demande de rémunération complémentaire a été formulée par l'Agence aux producteurs en 2008 dont le calcul est basé :

- D'une part sur l'exclusion de l'assiette des dépenses concernées celles dont l'origine ne relève pas de sa responsabilité (interruption du chantier demandée par l'Inspection du travail et imposée par l'ordonnance du TGI de Bar-le-Duc du 20 juin 2002, suite à l'accident survenu le 15 mai 2002),
- D'autre part sur la réévaluation des dépenses sur la base des indices de révision qui lui paraissent devoir être retenus.

Cette réclamation ayant fait l'objet en septembre 2009 de la désignation d'un expert aux fins d'analyser l'origine et la nature du désaccord entre les parties, seules les avances perçues ont été comptabilisées.

Note 28 : Dettes fournisseurs

En K€	2010	2009
DETTES FOURNISSEURS		
Factures d'achats de biens & services	18 503	23 173
Factures non parvenues	15 420	15 035
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	33 923	38 208
DETTES SUR IMMOBILISATIONS		
Factures d'achats de biens immobilisés	3 823	1 839
Factures d'immobilisations non parvenues	2 986	4 229
TOTAL DES DETTES SUR IMMOBILISATIONS	6 809	6 068
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS	40 732	44 276
dont factures fournisseurs parvenues	22 326	25 012
dont factures fournisseurs non parvenues	18 406	19 264

Solde des dettes fournisseurs au 31/12 par échéance*	2010	2009
Dettes échues	2 165	4 491
Échéance <= 30 jours	420	896
Échéance 30 > jours <= 60	441	500
Échéance 60 > jours	1 304	3 095
Dettes à échoir	19 644	20 187
Échéance <= 30 jours	14 988	11 789
Échéance 30 > jours <= 60	1 382	4 299
Échéance 60 > jours	3 274	4 099
TOTAL	21 809	24 678

(*) Hors retenues de garanties

Les conditions de paiement stipulées dans les conditions générales d'achat sont fixées à 30 jours fin de mois date de réception de facture pour tout nouveau contrat signé depuis décembre 2007.

Au regard des dispositions de la loi de modernisation sur l'économie du 4 août 2008 qui prévoit un plafonnement des délais de paiement à soixante jours, le délai moyen de paiement d'un fournisseur en 2010 est de 55 jours (contre 54 jours en 2009).

La part des dettes à échoir représente environ 90% du total des dettes fournisseurs et celle des dettes échues de plus de 60 jours près de 6 %.

Note 29 : Dettes fiscales et sociales

Les dettes sociales intègrent les provisions pour congés à payer et compte épargne temps, charges sociales incluses (6 344 K€ en 2010 contre 5 684 K€ en 2009)

Les dettes fiscales prennent notamment en compte la TVA sur factures à établir (498 K€ en 2010 contre 1 407 K€ en 2009), les charges fiscales sur indemnités de congés à payer et compte épargne temps (402 K€ en 2010 contre 559 K€ en 2009), les taxes assises sur les salaires (835 K€ en 2010 contre 1 008 K€ en 2009).

Note 30 : Autres dettes

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

En K€	Cf. note	2010	2009
Clients : avoirs à établir		1 162	1 156
Dettes à l'égard des établissements et entreprises publiques	(a)	1 802	1 918
Fonds Recherche non consommé (cf. § 2 des principes comptables)		28 273	0
Dotations Investissements d'avenir		100 000	0
Divers : charges à payer		1 224	1 501

(a) Dettes provenant d'accords d'accès réciproques des salariés (accord de mobilité)

Note 31 : Produits perçus d'avance

En K€	Cf. note	2010	2009
Prestations restant à réaliser	(a)	13 095	6 239
Financement des investissements (cf. § 2 des principes comptables)	(b)	47 434	50 211
Financement des stocks		329	412
TOTAL		60 858	56 862

(a) Ce poste comprend à hauteur de 9 391 K€ les subventions à consommer (4 980 K€ au titre du Grenelle de l'environnement et 4 411 K€ au titre de la mission de service public)

(b) Ce poste à fin 2010 se décompose en 80 699 K€ d'investissements financés et 33 265 K€ de reprise selon le rythme des amortissements pratiqués (contre respectivement 67 556 K€ et 17 345 K€ en 2009).

3.3 ÉTAT DES CRÉANCES ET DETTES AU 31/12/2010

(en milliers d'euros)

ÉTAT DES CRÉANCES	CF NOTE	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations financières (1) (2)		131	1	130
DE L'ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés		43	43	
Clients douteux ou litigieux		181	181	
Autres créances clients		17 657	17 657	
Personnel et comptes rattachés		10	10	
Sécurité sociale et autres organismes		0	0	
État et autres collectivités publiques				
- Impôts sur les bénéfices		0	0	
- Autres impôts et taxes		824	824	
- Divers		12 418	12 418	
Débiteurs divers		185 548	1 605	183 943
Charges constatées d'avance		4 714	897	3 817
TOTAL		221 526	33 636	187 890
(1) Prêts accordés en cours d'exercice				
(2) Remboursements obtenus				

ÉTAT DES DETTES	CF NOTE	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN	À PLUS DE CINQ ANS
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)					
- A 1 an maximum à l'origine		1 682	1 682		
- A plus d'1 an à l'origine		16 125	1 250	5 000	9 875
Emprunts et dettes financières divers		663	393	90	180
Avances et acomptes reçus		3 526	3 526		
Fournisseurs et comptes rattachés		33 923	33 923		
Personnel et comptes rattachés		5 465	5 465		
Sécurité sociale et autres organismes		3 626	3 626		
État et autres collectivités publiques					
- Impôts sur les bénéfices		0	0		
- Taxe sur la valeur ajoutée		503	503		
- Autres impôts et taxes		2 276	2 276		
Dettes sur immobilisations		6 810	6 810		
Autres dettes	(a)	133 369	34 859	48 260	50 250
Produits constatés d'avance		60 858	44 398	10 044	6 416
TOTAL		268 826	138 711	63 394	66 721
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice					
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 250			

(a) : Dont 100 M€ au titre des ressources affectées aux investissements d'avenir

3.4 PRODUITS À RECEVOIR ET CHARGES À PAYER

(en milliers d'euros)

En K€	Cf. Note	2010	2009
PRODUITS À RECEVOIR			
Créances clients		4 847	10 185
Autres créances		186 030	166 509
Valeurs mobilières de placement		33	61
TOTAL		190 910	176 755
CHARGES À PAYER			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		92	97
Emprunts et dettes financières divers		109	107
Dettes fournisseurs		18 406	19 264
Dettes fiscales et sociales		9 776	8 358
Autres dettes	(a)	102 386	2 657
TOTAL		130 769	30 483

(a) : Dont 100 M€ au titre des ressources affectées aux investissements d'avenir

3.5 TABLEAUX DES ENGAGEMENTS

(en milliers d'euros)

En K€	Cf. Note	2010	2009
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Avals, cautions et garanties	(a)	880	880
Engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	(b)	0	0
TOTAL		880	880
ENGAGEMENTS REÇUS			
Avals, cautions et garanties	(c)	24 786	26 709
Autres engagements		0	0
TOTAL		24 786	26 709

(a) Cautions et garanties données dans le cadre de contrat d'études à l'étranger.

(b) Les engagements en matière d'indemnités de fin de carrière concernent tous les membres du personnel de l'Agence et sont couverts par un contrat d'assurance collectif. En application de la loi de financement de sécurité sociale, ces engagements sont évalués charges sociales incluses.

En K€	Cf. Note	2010	2009
Passif social		7 276	6 839
Montant des droits bruts acquis et comptabilisés		8 193	7 070
Montant des droits au terme qui inclut les droits acquis		42 465	30 126
Charge actuelle probable		13 842	12 192

(c) Dont garantie financière donnée par un établissement de crédit, conformément aux exigences des articles L.511-1 et suivants du code de l'environnement pour 22 336 K€.

Instances au 1^{er} Juillet 2011

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président

Monsieur François-Michel GONNOT

Nommé par décret du 2 mai 2005
et nommé président par décret du 30 mai 2005
Nominations renouvelées par décrets du 8 juin 2010
et du 15 septembre 2010
Député de l'Oise

Membres nommés par l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques

Madame Brigitte BOUT

Nommée le 31 mars 2010 (Journal Officiel du 27 avril 2010)
Sénatrice du Pas-de-Calais

Madame Geneviève FIORASO

Nommée le 17 juin 2008
Nomination renouvelée le 31 mars 2010
(Journal Officiel du 27 avril 2010)
Députée de l'Isère

Membres nommés en qualité de représentants de l'Etat

Monsieur Philippe DUPUIS

Sur proposition du ministre chargé de l'énergie
Nommé par décret du 8 juin 2010
Directeur général adjoint en charge
de la Direction des finances
Réseau de transport d'électricité (RTE)

Monsieur Laurent MICHEL

Sur proposition du ministre chargé de l'écologie
Nommé par décret du 8 juin 2010
Directeur général de la prévention des risques
Ministère de l'écologie, du développement durable,
des transports et du logement

Madame Maria FAURY

Sur proposition du ministre chargé de la recherche
Nommée par décret du 21 juin 2011
(en remplacement de Madame Laurence PIKETTY)
Directrice scientifique secteur « Energie,
développement durable, chimie et procédés »
Direction générale pour la recherche et l'innovation

Monsieur Pierre LEPETIT

Sur proposition du ministre chargé du budget
Nommé par décret du 8 juin 2010
Inspecteur général
Inspection générale des finances

Madame Raphaële PAILLOUX

Sur proposition du ministre chargé de la défense
Nommée par décret du 18 mai 2011
(en remplacement de Monsieur Patrick DESBORDES)
Directrice de l'unité de management
nucléaire, biologique et chimique
Direction des opérations
Direction générale de l'armement

Monsieur Jean-Luc RICHON

Sur proposition du ministre chargé de la santé
Nommé par décret du 6 juin 2008 -
nomination renouvelée par décret du 8 juin 2010
Adjoint au chef du Bureau de l'environnement
extérieur et des produits chimiques
Sous-direction de la prévention des risques
liés à l'environnement extérieur et à l'alimentation
Direction générale de la santé

Membres nommés en qualité de personnalités qualifiées Par décret du 8 juin 2010

Elus locaux

Monsieur Gilles CLÉMENT

Maire de Mont-près-Chambord
Conseiller général du Loir-et-Cher

Monsieur François-Michel GONNOT

Conseiller municipal de Noyon

Proposés par le ministère chargé de l'écologie

Monsieur Philippe VESSERON

Président d'Honneur du Bureau de recherches
géologiques et minières
Président du Comité national de la géothermie

Monsieur Vincent LE BLAN

Délégué général
Fédération nationale des activités
de la dépollution et de l'environnement

Désignés en raison de leur expérience dans le domaine des activités nucléaires

Monsieur Laurent STRICKER

Président de la *World Association of Nuclear Operators*

Monsieur Hervé BERNARD

Administrateur général adjoint
Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Au titre de la recherche

Monsieur Jean-François STEPHAN

Nommé par décret du 18 mai 2011
(en remplacement de Monsieur Dominique LE QUÉAU)
Directeur de l'Institut national des sciences de l'Univers (INSU) du
CNRS

Représentants des salariés de l'Agence

Administrateurs élus le 18 février 2010

Madame Catherine COBAT	CGC
Monsieur Michel NICOLAS	CGC
Monsieur Jacques DELAY	CGC
Monsieur Alain ROULET	CFDT
Madame Elisabeth LECLERC	CFDT
Monsieur Hervé DE LOGIVIERE	CFDT
Monsieur Jean-Noël DUMONT	CGT
Madame Corinne MILESI	CGT

COMITÉ FINANCIER

Monsieur Philippe DUPUIS

Président du comité financier

Nommé par le conseil d'administration du 24 juin 2010

Administrateur représentant de l'État

désigné par le ministre chargé de l'énergie

Monsieur Pierre LEPETIT

Administrateur représentant de l'État

désigné par le ministre chargé du budget

Monsieur Bertrand MICHELET

Ingénieur civil, manager matières nucléaires et démantèlements de la Direction générale de l'armement au ministère de la défense

Monsieur Michel NICOLAS

Administrateur salarié et, en tant que suppléant, Monsieur Alain ROULET, administrateur salarié

Assistent également aux séances :

Monsieur Bernard ABATE

Contrôleur général – Mission énergie atomique

Monsieur Charles-Antoine GOFFIN

(en remplacement de Monsieur Nicolas OTT)

Direction de l'énergie au sein de la Direction générale de l'énergie et du climat

Madame Marie-Claude DUPUIS

Directrice générale de l'Andra

Madame Gaëlle SAQUET

Secrétaire générale de l'Andra

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Renouvelé par arrêté du 18 février 2010

Monsieur Christian FOUILLAC

Président du conseil scientifique de l'Andra

Docteur d'État en géochimie

Directeur de la recherche du Bureau de recherches géologiques et minières

Monsieur Bernard BOULLIS

Ecole Centrale Arts & Manufactures

Directeur du programme "Aval du cycle" au Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Professeur à l'Institut national des sciences et techniques nucléaires

Monsieur Michel CALLON

Ingénieur de recherche au Centre de sociologie de l'innovation

(École nationale supérieure des mines – Paris / CNRS)

Professeur de sociologie des marchés à l'École nationale supérieure des mines – Paris

Monsieur Hervé CHAMLEY

Docteur d'État en océanographie géologique – retraité

ancien directeur scientifique du Département Sciences de la Terre, Univers & Environnement

ancien directeur du Laboratoire de sédimentologie et géodynamique, Université Lille 1

Monsieur Marc DEMARCHE

Ingénieur civil des mines belges

Directeur du site GIE – Euridice

Monsieur Alexandre ERN

Ingénieur en chef des Ponts & Chaussées

Directeur adjoint du CERMICS - responsable de l'équipe

Mécanique des fluides

Madame Anne FLÜRY-HERARD

Docteur en Médecine – CES Hématologie

Adjointe au directeur des Sciences du Vivant

du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

Conseiller scientifique près du Haut commissaire (radioprotection, santé)

Monsieur Laurent MICHOT

Ingénieur et docteur Ecole nationale supérieure de géologie

Directeur de recherche – Laboratoire environnement et minéralogie

(unité mixte de recherche CNRS/Institut national polytechnique de Lorraine-Nancy Université)

Monsieur Marc PANET

Ingénieur civil des Mines – École nationale supérieure des mines – Paris

Ancien PDG de FC International SA et de d'EEG SIMECSOL

Madame Karen SCRIVENER

PhD Imperial College of London

Directrice du Laboratoire des matériaux de construction,

École polytechnique fédérale de Lausanne

Monsieur Pierre TOULHOAT

Docteur ès Sciences, Université Paris VI

Directeur scientifique (à mi-temps) de l'Institut national

de l'environnement industriel et des risques

Chef de projet (PAST) au CNRS

Monsieur Michel VAUCLIN

Docteur ès Sciences Physiques

Directeur de Recherche au CNRS

Membre de droit :

Catherine CESARSKY

Haut commissaire à l'énergie atomique

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur le Président de la Cour d'appel de Versailles, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Andra, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Agence à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.1.4 « Traitement comptable du fonds recherche » de l'annexe relatif aux options et exceptions aux principes comptables mises en œuvre dans le cadre spécifique des activités de l'Agence concernant le fonds recherche institué par la loi du 28 juin 2006. Les principes comptables retenus conduisent à neutraliser, séparément, les résultats d'exploitation, financier et exceptionnel afin d'assurer l'équilibre du fonds recherche, tel que prévu par les textes.

2 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

Les notes 1.1.1 et 1.1.2 de l'annexe exposent les principes comptables relatifs aux immobilisations et investissements notamment ceux concernant le laboratoire de recherche souterrain et le financement des investissements.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Agence, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Estimations comptables

L'Agence constitue des provisions pour couvrir, notamment, les dépenses de démantèlement, d'entreposage, de stockage et de surveillance, telles que détaillées dans la note 24 de l'annexe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par l'Agence et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la Direction.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des hypothèses retenues, notamment, en matière d'actualisation des provisions. Une analyse de sensibilité du taux d'actualisation, présentée en note 24 d) de l'annexe, traduit l'incidence des hypothèses retenues.

Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Etant en outre précisé que, s'agissant d'une législation récente, des ajustements seront nécessairement constatés en fonction d'une part, de précisions qui pourront intervenir de la part des autorités de Tutelle et, d'autre part, des retours d'expérience.

Nous attirons votre attention sur le fait que les charges futures relatives à l'activité industrielle de l'Agence, feront, dans leur majorité, l'objet de financements spécifiques des producteurs. Dans ce contexte, les provisions constituées, ayant une incidence sur le compte de résultat de l'Agence, ne couvrent que les seules dépenses assumées par l'Andra, la quote-part résiduelle des charges étant financée dans le cadre de contrats comptabilisés en chiffre d'affaires au fur et à mesure de l'exécution des prestations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.


3 VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents annexés sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly sur Seine et Paris la Défense, le 9 mai 2011

Les commissaires aux comptes



Sylvaine Leprail



Denis Marangé
Associé



**AGENCE NATIONALE POUR LA GESTION
DES DÉCHETS RADIOACTIFS**

1-7, rue Jean-Monnet
92298 Châtenay-Malabry cedex
Tél. : 01 46 11 80 00

www.andra.fr